



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources



**PLAN
D'ACTIVITÉS
DE
2024**

DÉCLARATIONS



Les matériaux de la boîte bleue sont empilés par une chargeuse frontale dans l'installation de récupération des matériaux.

Vision

Une économie circulaire
aujourd'hui pour un avenir
sans déchets

Mission

Promouvoir la responsabilité
individuelle des producteurs par
l'éducation et l'application de la loi
afin de favoriser l'économie circulaire
de l'Ontario, de stimuler l'innovation
et de protéger l'environnement

Photo de couverture: La peinture est triée par couleur dans les cuves de l'installation de recyclage de peinture. Toutes les photos de ce rapport ont été prises sur place dans des installations de

traitement des matériaux en Ontario où les ressources réglementées par la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire sont récupérées, réutilisées ou recyclées.

Toutes les photos ont été prises par **Jason George** | www.jasongeorge.com
Conçu par **deLine & Co.** | www.delineandco.com

TABLE DES MATIÈRES

- 01** Glossaire / page 3
- 02** Introduction / page 4
- 03** Aperçu des programmes / page 7
- 04** Aperçu de l'Office / page 10
 - Rôle et mandat / page 10
 - Structure de gouvernance / page 11
 - Relations avec le gouvernement de l'Ontario / page 11
 - Services en français / page 11
- 05** Le point sur les activités depuis 2023 / page 12
- 06** Hypothèses clés / page 14
- 07** Priorités stratégiques, objectifs et principales activités 2024-2026 / page 15
- 08** Plan financier / page 19
 - Approche / page 19
 - Aperçu du budget / page 19
 - Ressources humaines / page 20
 - Revenus et dépenses / page 25
 - Financement par emprunt / page 27
 - Actif net et réserve de fonctionnement / page 28
 - Risques / page 29
- 09** Mesures de rendement / page 30



Jeffrey Soares teste la qualité de l'eau dans l'installation de traitement des eaux usées industrielles.

Acronymes clés

DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques	OPRR	Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'« Office »)
DMDS	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	ORP	Organisme assumant les responsabilités d'un producteur
EEE	Équipements électriques ou électroniques	PDS	Produits dangereux et spéciaux
GDD	Gestion des déchets dangereux	PVP	Programme des vieux pneus
IO	Intendance Ontario	REP	Responsabilité élargie des producteurs
LPE	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i>	SGPUO	Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
LRREC	<i>Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i>	TIT/AV	Équipements des technologies de l'information, des télécommunications et de l'audiovisuel
MEPNP	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs		
OES	Ontario Electronic Stewardship		

L'accent est mis sur la stabilisation des livraisons

Il s'agit du huitième plan d'activités de l'Office depuis sa création le 30 novembre 2016, lors de la proclamation de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* (LOSD). Le présent plan énonce les priorités stratégiques, les objectifs et les mesures de rendement de l'Office, ainsi que les principales activités et les ressources humaines et financières dont il aura besoin pour s'acquitter de son mandat entre 2024 et 2026. Les activités décrites dans le présent plan découlent uniquement du mandat de l'Office, qui lui est conféré par la loi, et des directives reçues à ce jour du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

Le mandat de l'Office comporte deux volets. Premièrement, en tant qu'organisme de réglementation de l'économie circulaire de l'Ontario, l'Office met en œuvre un cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs pour les matières désignées par le gouvernement de l'Ontario. Il existe actuellement six programmes pour les catégories de matières suivantes : les pneus, les piles et les batteries, les équipements des technologies de l'information, des télécommunications et de l'audiovisuel (TIT/AV), le matériel d'éclairage, les produits dangereux et spéciaux (PDS) et les matériaux destinés à la boîte bleue. Deuxièmement, l'Office conçoit et exploite des services de déclaration numérique (registres) pour le compte du gouvernement de l'Ontario. L'Office exploite actuellement deux registres pour les programmes offerts par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement* (LPE) : Le registre des sols de déblai et le registre des déchets industriels et liquides dangereux.

Les activités de l'Office pour la période de planification de 2024 à 2026 seront axées sur quatre priorités stratégiques :

1. Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur les déchets et la récupération des ressources

L'Office a pour mandat de rendre compte publiquement des résultats des programmes de responsabilité des producteurs et continuera d'élargir ses rapports publics pour répondre aux attentes du gouvernement, des inscrits et du public. L'Office publiera des renseignements fiables et utiles sur ses programmes de responsabilité des producteurs, ainsi que sur ses activités de soutien à la conformité et au registre. Les renseignements sur la récupération des ressources en Ontario sont essentiels à l'atteinte des objectifs de la *Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC).

2. Fournir aux inscrits des services de déclaration accessibles et faciles à utiliser qui répondent à leurs besoins

Chaque programme de l'Office fonctionne à l'aide d'un registre en ligne qui permet la déclaration obligatoire des inscrits. Une interaction harmonieuse avec le registre réduit le fardeau pour les entreprises et contribue à l'atteinte des résultats en matière de conformité.

3. Mettre en œuvre un programme de conformité efficace pour obtenir des résultats en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets pour la province

Les résultats du réacheminement des déchets exigés en vertu du cadre de responsabilité des producteurs et des règlements connexes dépendent d'un programme de conformité efficace et efficient pour tenir les entreprises réglementées responsables.

4. Bâtir un organisme responsable, transparent et durable qui optimise les ressources

Le gouvernement et les intervenants s'attendent à ce que l'Office fonctionne de façon transparente et responsable sur le plan financier, et continue à exceller pour atteindre les résultats en matière de prestation de services et de réglementation. L'Office continuera d'améliorer ses activités et la façon dont il mesure ces activités et en fait rapport aux parties prenantes.

Pour la première fois depuis sa création en 2016, l'Office ne prévoit qu'aucun nouveau programme ou registre de responsabilité des producteurs ne sera élaboré ou mis en œuvre à la demande du ministre au cours de la période de planification. L'Office a connu une croissance rapide et de nombreux changements au cours des trois dernières années en raison de la mise en œuvre de six programmes. L'Office s'est concentré sur l'élaboration de ces nouveaux programmes, y compris les systèmes nécessaires aux registres, et sur la mise en place des ressources humaines et opérationnelles nécessaires. Pour la période de planification de 2024 à 2026, l'Office prévoit se concentrer sur la stabilisation de ses activités et sur l'amélioration de la façon dont il réalise son mandat de base, c'est-à-dire les programmes de conformité pour la responsabilité des producteurs, le soutien de tous les inscrits à l'utilisation des registres, et la publication des rapports publics sur la récupération des ressources et les déchets, ainsi que sur les renseignements sur la conformité.

Bien que ce plan suppose que l'Office ne créera pas de nouveaux registres ou n'exploitera pas de nouveaux programmes pendant la période de planification, tous les

L'OPRR traite une quantité croissante de données sur la récupération des ressources et les déchets en Ontario

programmes, surtout les plus récents, évoluent toujours. Les marchés et les entreprises s'adaptent encore, alors que les activités de l'Office arrivent à maturité. En ce qui concerne les programmes de responsabilité des producteurs, de nouvelles exigences seront mises en place, notamment par le biais d'exigences graduelles en vertu des règlements et de nouvelles procédures de registre relatives aux exigences de gestion, à l'efficacité du recyclage et à d'autres obligations de responsabilité des producteurs.

L'Office continuera de consacrer des ressources pour veiller à la mise en œuvre efficace de ses programmes. L'Office continuera d'accroître la facilité d'accès de la production de rapports par l'entremise des registres et continuera de mettre l'accent sur les communications, les activités éducatives et la sensibilisation pour aider les entreprises à respecter leurs obligations en pleine période de changements importants.

L'Office traite une quantité croissante de données sur la récupération des ressources et les déchets en Ontario en raison de l'expansion de ses programmes et de ses obligations en matière de déclaration. Les données sont précieuses pour tous les participants aux programmes exploités, y compris la collectivité réglementée, les municipalités, les Premières Nations, les décideurs et les Ontariens. L'Office a pour mandat de rendre publics ces renseignements et continuera de mettre l'accent sur leur accessibilité, leur compréhension et leur utilité pour chacune de ces parties prenantes.

Le budget et les prévisions présentés dans ce plan visent à permettre à l'Office de respecter ses priorités stratégiques et de répondre aux attentes des demandeurs, du gouvernement de l'Ontario, des parties prenantes et du public. Les priorités et les exigences en matière de ressources ont été établies en consultation avec les conseils consultatifs de l'Office et le ministère. Après deux années d'augmentations budgétaires pour tenir compte de la très forte croissance du nombre de programmes dont l'Office est responsable, l'Office prévoit des augmentations budgétaires relativement faibles pour 2024 à 2026, en supposant qu'il n'y ait pas de nouvelles orientations gouvernementales pour la mise en œuvre de nouveaux programmes ou la modification substantielle de programmes existants.

À titre d'organisme entièrement financé par les contributions des parties réglementées, l'Office s'est engagé à exécuter son mandat législatif de façon

rentable et à soutenir l'Ontario sur la voie d'une économie circulaire qui réduit les déchets.

Processus d'élaboration du plan d'activités

Avant le 3 octobre de chaque année, l'Office doit publier rapidement et présenter au ministre un plan d'activités décrivant ses priorités stratégiques, ses objectifs et les activités prévues pour les trois prochains exercices. Le plan d'activités présente également les plans financiers et opérationnels ainsi que les ressources financières et humaines nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Office.

Le Plan d'activités de 2024-2026 est fondé sur les renseignements disponibles au moment de sa rédaction, comme les directives ministérielles reçues, les hypothèses de base relatives aux opérations et le nombre estimatif d'inscrits dans l'ensemble des programmes de l'Office.

Les activités décrites dans le présent plan découlent directement des décisions du gouvernement qui touchent le mandat de l'Office, y compris les règlements et les directives du ministre. Si des décisions stratégiques du gouvernement sont annoncées au cours de la période de planification et qu'elles ont une incidence sur les activités de l'Office, ou si de nouveaux renseignements sont rendus disponibles qui nécessitent des changements aux principales hypothèses, les besoins en ressources peuvent être revus. L'Office limitera l'embauche et les dépenses au strict nécessaire pour exécuter son mandat tout au long de la période de planification.

Les droits annuels des programmes de l'Office sont établis une fois que le plan d'activités est publié. Chaque année, l'Office tient des consultations au quatrième trimestre sur les droits de programme proposés.

Les droits sont établis en fonction de quatre facteurs :

- 1 Le budget annuel présenté dans le plan d'activités.
- 2 Les répartitions par programme sont établies au moyen d'une méthode de répartition des coûts qui répartit les dépenses directes, indirectes et partagées par secteurs de programme de l'Office.
- 3 Un rajustement pour tout excédent ou déficit d'un programme par rapport aux années précédentes (résultat d'une perception excessive ou insuffisante des droits).
- 4 Les volumes importants prévus à déclarer au cours de l'année à laquelle les droits s'appliquent.

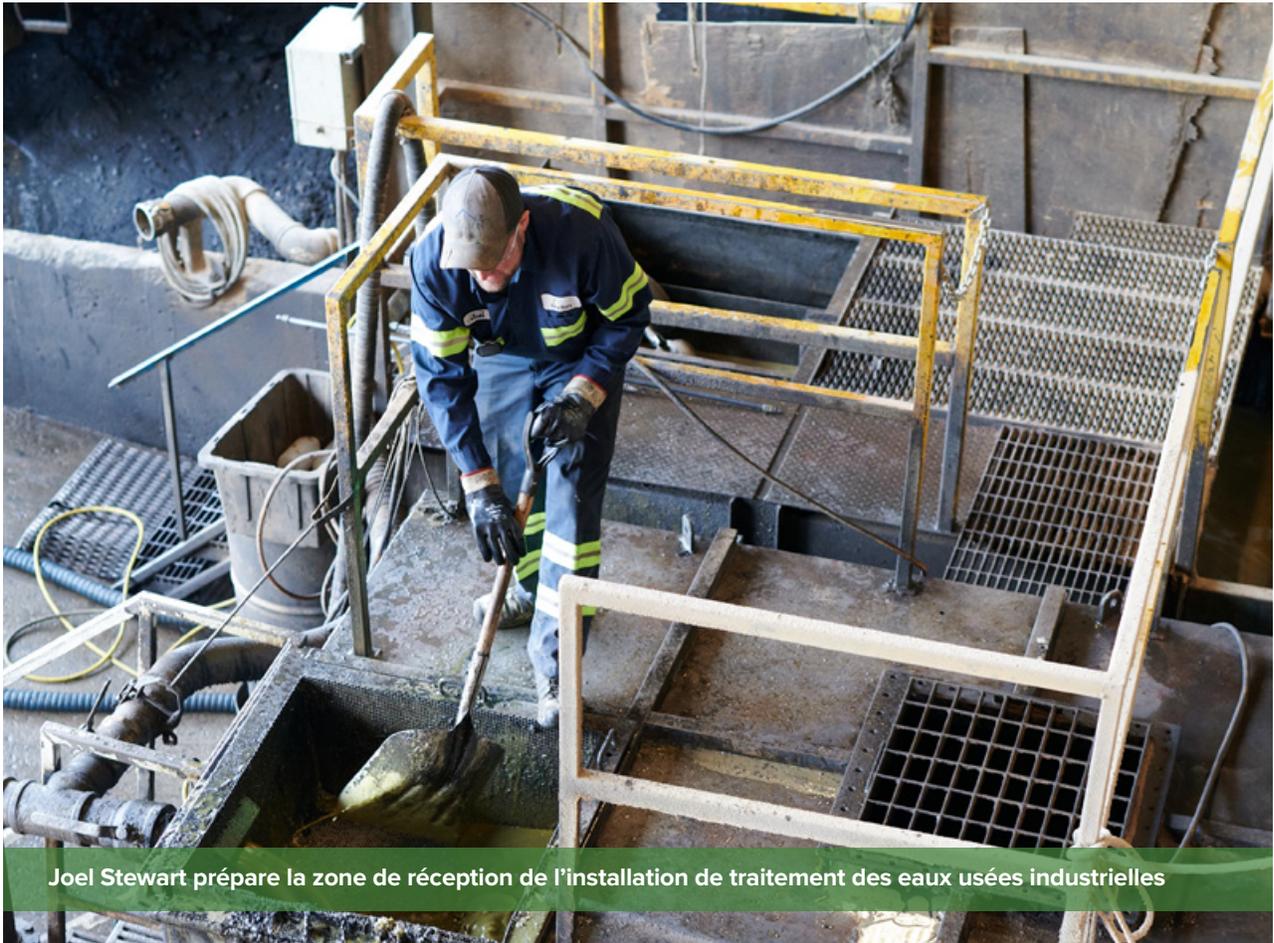
Le budget et les prévisions de ce plan permettent à l'OPRR de réaliser ses priorités stratégiques

Le plan d'activités de l'Office est un outil fondamental de transparence et de responsabilisation pour le ministre, qui fournit un plan pluriannuel permettant de superviser les activités de l'Office. Le plan appuie également l'engagement de l'Office à l'égard de la transparence et de la responsabilisation envers le gouvernement de l'Ontario et les intervenants, y compris les collectivités réglementées, les municipalités, les Premières Nations et le public.

L'Office a sollicité les commentaires et les questions du Conseil consultatif de l'industrie et du Conseil consultatif des fournisseurs de services. Les commentaires de ces conseils comprenaient des demandes pour que l'Office accorde la priorité à la production de rapports publics complets et en temps opportun sur les progrès réalisés en vue d'obtenir des résultats en matière de récupération des ressources,

ainsi que sur les activités et les mesures de conformité de l'Office. Les intervenants ont également demandé que l'Office continue de définir et de suivre les indicateurs de rendement clés et les mesures de ses objectifs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conseils, connaître les membres et consulter les procès-verbaux des réunions, rendez-vous sur le site [Web de l'Office](#).

Une évaluation de l'atteinte des objectifs et des cibles de rendement pour le premier exercice établi dans le présent plan triennal sera publiée le 1^{er} juin 2025 dans le Rapport annuel de 2024 de l'Office. Le rapport annuel comprendra également les états financiers audités de l'Office pour l'exercice 2024. Les résultats et les états financiers audités pour l'exercice 2023 seront publiés le 1^{er} juin 2024 dans le Rapport annuel de 2023.



Joel Stewart prépare la zone de réception de l'installation de traitement des eaux usées industrielles

Conformité et soutien au Registre



Programmes de responsabilité des producteurs

La Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets regroupe la LRREC et la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD). Ensemble, ces lois définissent le cadre réglementaire pour la transformation du recyclage en Ontario.

Les matières gérées dans le cadre de trois des quatre anciens programmes de réacheminement des déchets de l'Ontario (pneus, équipements électroniques et DMDS) ont terminé la transition vers le nouveau cadre réglementaire

de la responsabilité des producteurs pour la récupération des ressources de l'Ontario. La transition du Programme des boîtes bleues a commencé le 1er juillet 2023 et se terminera le 31 décembre 2025.

Le cadre réglementaire de la responsabilité des producteurs prévu par la LRREC exige que les producteurs de matières désignées assument la responsabilité financière de leurs produits et de leur emballage lorsque les consommateurs les éliminent. Lors de l'intégration d'un groupe de matières dans un règlement, les producteurs

03 APERÇU DES PROGRAMMES

de matières désignées sont obligés de se conformer individuellement à toutes les exigences, notamment en établissant des réseaux de collecte et en respectant les exigences obligatoires et exécutoires en matière de gestion des ressources. Les règlements de la LRREC ont élargi la liste des matières désignées par rapport aux matières gérées dans le cadre des anciens programmes de réacheminement; ils comprennent maintenant le matériel d'éclairage en vertu du Règlement sur les produits électroniques, les piles rechargeables en vertu du Règlement sur les piles et batteries, et de nouvelles catégories de produits dangereux et spéciaux sous le programme du même nom.

Le 1^{er} juillet 2023, une première portion de collectivités a commencé à assumer l'entière responsabilité des producteurs pour les matériaux destinés à la boîte bleue. À mesure que d'autres collectivités se retireront de l'ancien programme en 2024 et 2025, l'Office aidera les producteurs, les fournisseurs de services, les municipalités participantes et les communautés des Premières Nations à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires.

En vertu de la LTRD, l'Office continuera de superviser la liquidation de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario et de l'Ontario Electronic Stewardship (OES), soit les organismes de financement de l'industrie qui ont exploité les anciens programmes de réacheminement des

déchets pour les pneus et les produits électroniques. La liquidation d'Intendance Ontario se terminera en 2026 lorsque la transition du programme des boîtes bleues au nouveau cadre réglementaire sera terminée le 31 décembre 2025.

Programme des déchets dangereux et le Programme des sols de déblai en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement

Le registre et l'application mobile du Programme de gestion des déchets dangereux (GDD) ont été lancés le 15 novembre 2022, en vue de permettre les inscriptions et la déclaration, le 1^{er} janvier 2023. Le ministère conservera les fonctions de conformité et d'application du programme. Le registre appuiera l'objectif du ministère de veiller à ce que les déchets industriels et liquides dangereux soient gérés en toute sécurité, tout en permettant à la collectivité réglementée de déclarer plus facilement ses activités de gestion des déchets dangereux.

Le registre en ligne des sols de déblai de déblai a ouvert le 1^{er} décembre 2021. En avril 2022, le gouvernement a reporté au 1^{er} janvier 2023 la date limite pour se conformer au Règlement sur les sols de déblai. À la fin de 2022, le gouvernement a adopté des modifications au Règlement, modifiant certaines exigences pour certains propriétaires réalisant des projets d'excavation.

Etats d'avancement des programme attendu en 2024

Programme	État prévu
Pneus	Sixième année d'activité du programme de responsabilité élargie des producteurs; liquidation de la SGPUO)
Piles et batteries	Quatrième année d'activité du programme de responsabilité élargie des producteurs; première année du rapport de vérification du rendement
TIT/AV	Quatrième année d'activité du programme de responsabilité élargie des producteurs; première année du rapport de vérification du rendement; liquidation de l'OES
Matériel d'éclairage	Deuxième année d'activité du programme de responsabilité élargie des producteurs; première année du rapport de vérification du rendement
Boîtes bleues	Troisième année du rapport sur l'approvisionnement; première année du rapport sur le rendement; deuxième groupe de municipalités et de Premières Nations qui passent au cadre de responsabilité élargie des producteurs; poursuite des activités du programme des boîtes bleues de la LTRD et surveillance de la liquidation
PDS	Quatrième année d'activité du programme de responsabilité élargie des producteurs; première année du rapport de vérification du rendement
GDD	Deuxième année d'activité du registre, avec une application mobile dédiée, un portail d'accès pour le ministère et un accès public aux rapports sur les activités liées aux déchets dangereux
Excess Soil	La phase 1 d'activité du service de déclaration, avec un portail d'accès pour le ministère et un accès public aux documents; participation du ministère et des intervenants pour établir la portée de la phase 2

03 APERÇU DES PROGRAMMES

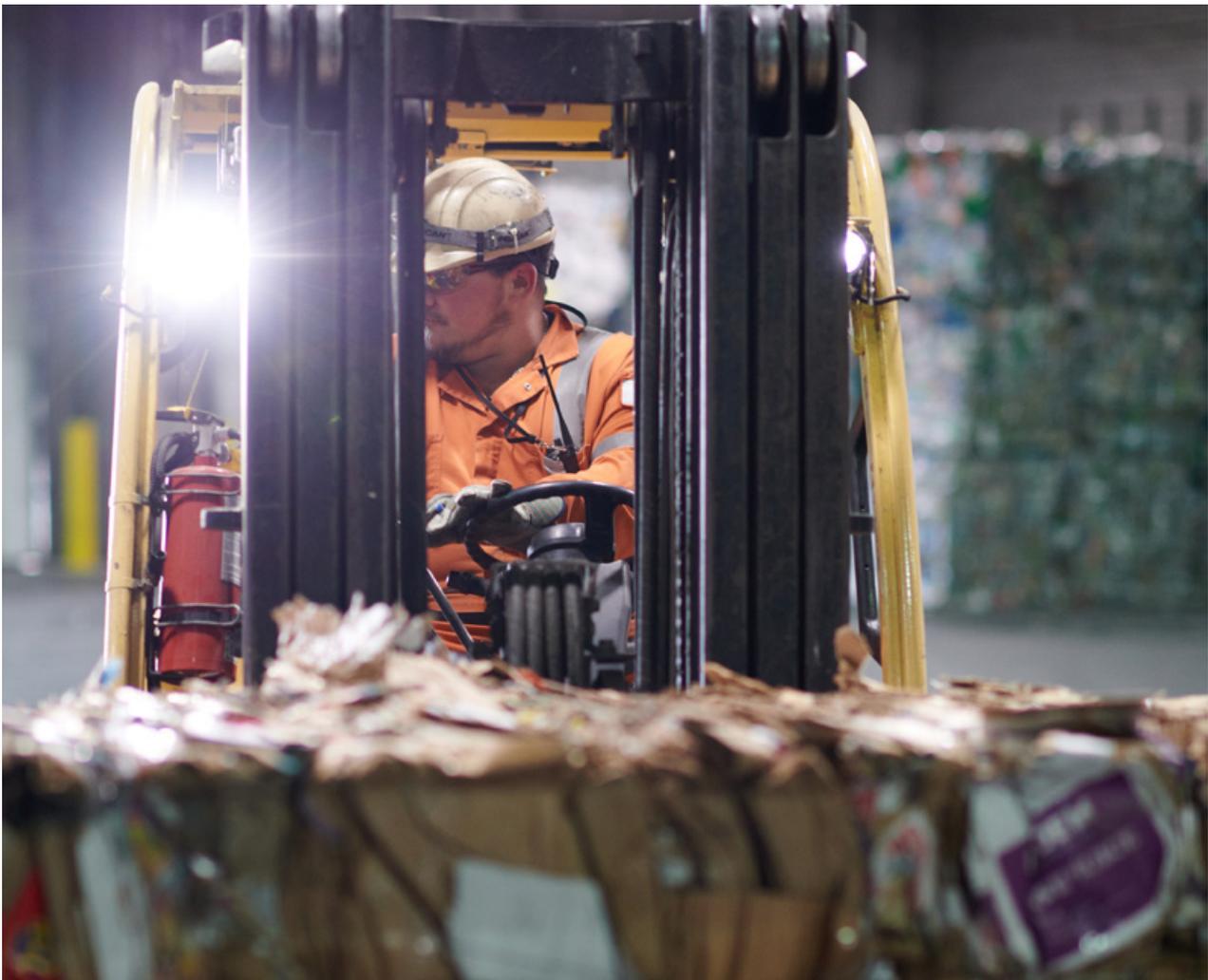
Rapports publics sur le rendement de la récupération des ressources et les activités de conformité

La production de rapports publics sur les résultats des programmes de responsabilité des producteurs de l'Ontario est un élément clé du mandat de l'Office. Comme les intervenants l'ont clairement indiqué lors d'une consultation en 2022, l'amélioration des activités de production de rapports publics de l'Office est essentielle à la réussite des entreprises dans le secteur en pleine croissance de la récupération des ressources. Les intervenants ont également demandé des rapports sur les activités de conformité de l'Office.

En 2023, l'Office a commencé à mettre en œuvre un plan d'action pour la production de rapports publics, en fonction des commentaires recueillis lors de la consultation de 2022

sur l'amélioration de la production de rapports publics. Une [section réservée aux rapports publics](#) a été créée sur le site Web de l'Office afin de fournir plus de renseignements sur les activités de conformité, le rendement en matière de récupération des ressources et les enquêtes auprès des inscrits. L'Office y diffuse également son rapport annuel et son plan d'activités.

En 2024 et tout au long de la période de planification, l'Office continuera d'étendre la déclaration de renseignements opportuns et fiables sur la récupération des ressources dans des formats accessibles en vue qu'ils soient exploitables par les intervenants, le gouvernement et les Ontariens, de manière à remplir le mandat de l'Office, qui agit à titre d'acteur clé dans la récupération des ressources et la gestion des déchets.



Un opérateur de chariot élévateur déplace une balle de papier dans l'installation de récupération des matériaux

Suivi des déchets et réglementer la récupération des ressources



Rôle et mandat

Le 30 novembre 2016, le gouvernement de l'Ontario a créé l'Office et lui a confié le mandat de jouer un rôle clé dans la réduction des déchets et des ordures grâce à la récupération des ressources en :

- Exerçant les fonctions et les pouvoirs conférés à l'Office en vertu de la LRREC, de la LTRD ou de toute autre loi;
- Fournissant de l'information aux personnes qui participent aux activités de récupération des ressources et de réduction des déchets en Ontario et au grand public sur le travail de l'Office pour faire progresser une économie circulaire et faire respecter les exigences en matière de responsabilité des producteurs.

En 2019, le mandat de l'Office s'est élargi pour inclure la prestation du registre en ligne lié à la récupération des ressources et aux déchets, conformément aux directives du ministre.

La LRREC et la LTRD décrivent le cadre législatif régissant les responsabilités, les pouvoirs et les fonctions de l'Office :

La LTRD établit la responsabilité de surveillance de l'Office pour la tenue des anciens programmes de réacheminement des déchets imposés par la Loi, et leur liquidation ordonnée ainsi que celle des organismes de financement de l'industrie (OFI) responsables de leur gestion.

La LRREC établit deux cadres :

1. Un cadre de réglementation de la responsabilité élargie des producteurs pour l'élaboration et la tenue d'un registre et l'application des exigences de conformité pour les producteurs de produits et d'emballages qui entraînent des déchets, et pour les autres intervenants du réacheminement des déchets, comme les récupérateurs, les transporteurs, les transformateurs et les autres fournisseurs de services. Aux termes de la LRREC, les producteurs sont tenus individuellement responsables des matières après la transition vers la LTRD, ainsi que des nouvelles matières désignées par le gouvernement de l'Ontario.

04 APERÇU DE L'OFFICE

2. La LRREC établit également un cadre dans lequel l'Office doit mettre en œuvre des registres en ligne pour un plus large éventail de programmes de récupération et de suivi des ressources, conformément aux directives du ministre.

Les pouvoirs et les fonctions de l'Office comprennent :

- La supervision des OFI et des organismes de gestion de l'industrie ainsi que des programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent en vertu de la LTRD, y compris le respect par les organismes de leurs plans de programme approuvés et le respect par les intendants des règles pour les intendants établies par les OFI.
- L'approbation des plans de liquidation élaborés par les OFI conformément aux directives du ministre, et la supervision de la mise en œuvre des plans approuvés.
- La production de rapports publics sur les résultats liés à la réduction des déchets et à la récupération des ressources.
- L'élaboration et la tenue d'un registre en ligne pour consigner les renseignements déclarés par les parties tenues de s'inscrire auprès de l'Office, conformément à la LRREC ou la LPE.
- La surveillance de la conformité des parties réglementées aux responsabilités énoncées dans les règlements prévus dans la LRREC.

L'Office s'engage à mener toutes ses activités conformément à ses valeurs et à son [Code de conduite](#), disponibles sur son site Web.

Structure de gouvernance

L'Office est un organisme administratif du gouvernement de l'Ontario, supervisé par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et régi par un conseil d'administration aux compétences diverses.

Le conseil est responsable de la gouvernance générale des affaires de l'Office et doit rendre compte de l'atteinte des objectifs liés à son mandat en vertu des lois et de l'accord de fonctionnement entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

En plus de ses responsabilités en matière de gouvernance, le conseil prend des décisions législatives, comme l'exigent la législation et les directives du ministre. Ces décisions sont :

- Établir l'obligation annuelle de gérer l'ancien programme des boîtes bleues.
- Approuver, avec ou sans condition, les plans de liquidation soumis par les OFI.
- Fixer les droits pour recouvrer les coûts de l'Office.

Le ministre nomme jusqu'à cinq membres au conseil d'administration, qui élit à son tour jusqu'à six autres membres afin d'atteindre 11 membres. Le ministre peut nommer le président, et le conseil élit un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Le conseil nomme un chef de la direction et un registraire et leur délègue la responsabilité de la gestion des activités de l'Office. L'Office et les membres de son conseil, ses dirigeants et ses employés ne sont pas des mandataires de la Couronne.

La rémunération des administrateurs correspond aux indemnités journalières définies dans la Directive concernant les organismes et les nominations de la fonction publique de l'Ontario et les dépenses du conseil font l'objet d'une gestion stricte.

Des renseignements supplémentaires sur le conseil d'administration, y compris les biographies et les comités, se trouvent sur le site [Web de l'Office](#).

Relations avec le gouvernement de l'Ontario

Le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs est chargé de superviser l'Office.

Les rôles et responsabilités du ministre et de l'Office sont énoncés dans [l'accord de fonctionnement](#), accessible sur le site Web de l'Office.

Le conseil rend compte au ministre du rendement de l'Office.

Services en français

La LRREC exige que l'Office élabore un plan pour offrir des services en français, et l'accord de fonctionnement exige que l'Office prévoie les moyens par lesquels il offrira des services en français en donnant des précisions dans le plan d'activités.

L'Office fait à la fois appel à des tiers pour offrir des services de traduction vers le français et à du personnel bilingue.

L'Office a publié son [Programme de prestation des services en français](#) sur son site Web. Ce programme est passé en revue annuellement et révisé au besoin.

Aider les inscrits au Registre à s'adapter au changement et à se mettre en conformité

Le Plan d'activités de 2023 a été publié en octobre 2022. Les principales hypothèses formulées dans ce plan sont demeurées vraies. Cependant, deux décisions du gouvernement depuis la publication du plan ont eu une incidence sur les activités en 2023 et sont reflétées dans le plan de 2024 :

1. Les modifications au Règlement sur les sols de déblai approuvées par le gouvernement de l'Ontario à la fin de 2022 semblent avoir réduit le nombre d'utilisateurs requis et le volume de déclarations au registre des sols de déblai. Par conséquent, les estimations de l'Office pour le nombre d'utilisateurs requis et les déclarations prévues en 2024 ont été révisées à la baisse.
2. Les changements apportés au Règlement sur la boîte bleue en juin 2023 ont ajouté un nouveau cycle de production de rapports en 2023 et exigent que l'Office mette en œuvre de nouvelles procédures d'inscription. Le travail se poursuivra en 2024. Les changements réglementaires apportés aux règlements sur les pneus, les EEE et les batteries en janvier 2023 ont également eu une incidence sur les exigences de conformité, la stratégie et la planification.

Principales activités pour 2023

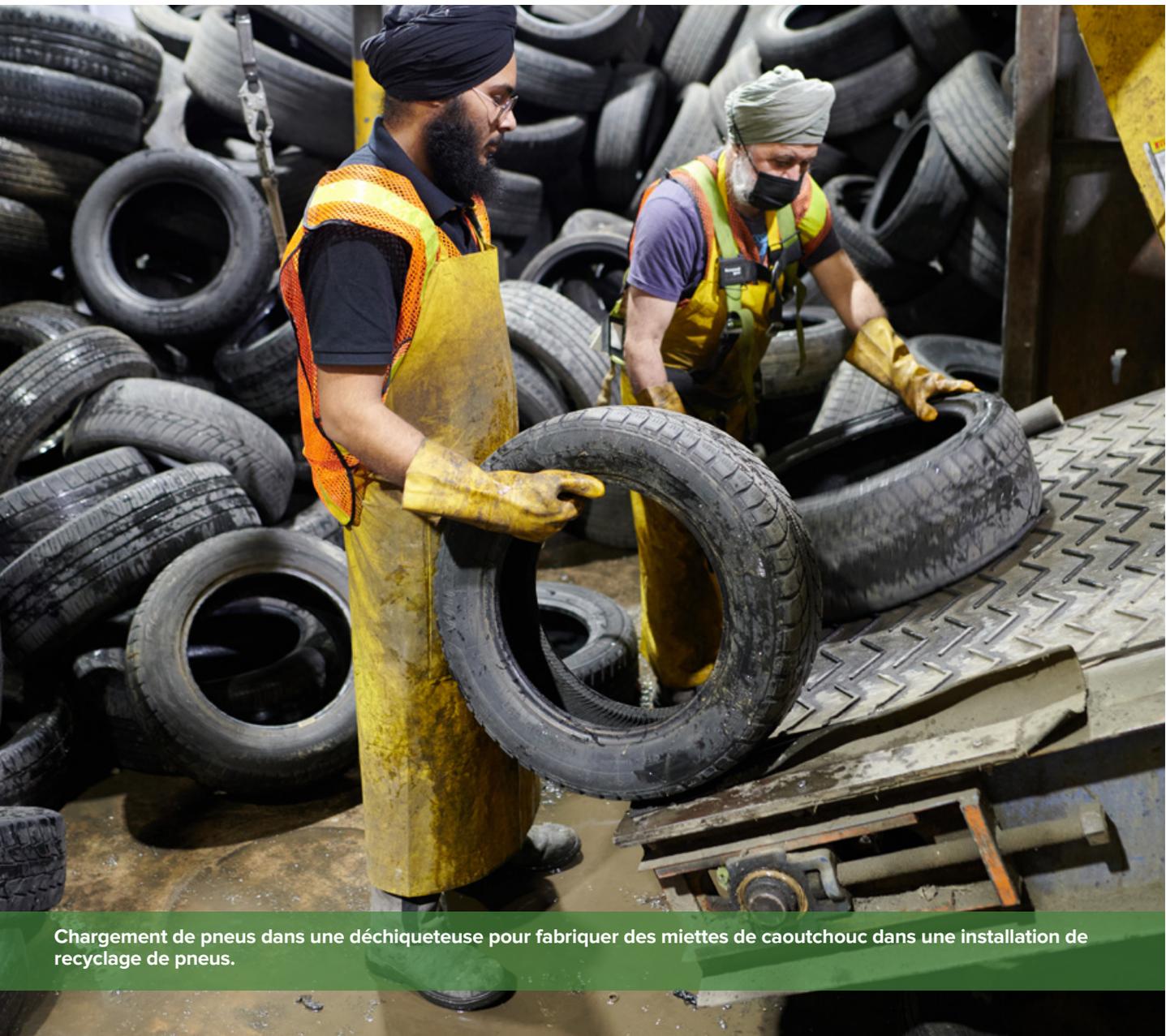
Voici les principales activités entreprises depuis la publication en octobre 2022 du Plan d'activités de 2023 :

- Le registre du Programme de GDD a été mis en service le 15 novembre 2022 afin de permettre aux utilisateurs de s'inscrire et de configurer leurs comptes. La déclaration électronique – y compris l'application mobile et l'interface API de tiers – a été lancée le 1^{er} janvier 2023. La transition s'est déroulée rondement et l'adoption du nouveau système est un succès pour l'Office, le ministère et l'industrie. Plus de 14 000 producteurs se sont inscrits depuis l'ouverture du registre et plus de 1,5 million de tonnes de déchets d'exploitation ont été déclarées par le biais du portail du registre, de l'application mobile ou de l'API d'un tiers.
- En janvier 2023, le gouvernement de l'Ontario a suspendu temporairement l'obligation de déclarer les activités liées aux sols de déblai dans le Registre des sols de déblai. Le personnel de l'Office a aidé plus de 445 inscrits à présenter des déclarations jusqu'à maintenant.
- Les droits de l'Office de 2023 pour tous les programmes, sauf les PDS, ont fait l'objet de consultation et ont été communiqués à la fin de 2022, ce qui marque la première fois que l'Office fixe les droits avant l'année civile au cours de laquelle ils s'appliquent. Les droits du PDS de 2023 ont fait l'objet de consultations supplémentaires tout au long du premier semestre de 2023 et ont été communiqués en juillet.
- L'Office met en œuvre un nouveau plan d'action pour la production de rapports publics afin d'améliorer la quantité et le format de l'information que l'Office publie sur son site Web au sujet des activités de récupération des ressources et de conformité. Une section sur les [rapports publics](#) du site Web de l'Office a été créée et comporte de nouvelles pages Web sur les décisions et pénalités administratives liées à la conformité et sur les activités de conformité. La section comporte également des pages propres aux programmes qui rendent compte de l'approvisionnement en matières réglementées et de la gestion de ces matières d'une année sur l'autre.
- Un processus d'élaboration d'un plan stratégique quinquennal pour l'Office a commencé en juin. Les ateliers de recherche et de planification se poursuivront jusqu'en 2024, et un plan final devrait être terminé au printemps 2024.
- La première portion de municipalités qui ont participé à l'ancien programme des boîtes bleues est passée au nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs le 1^{er} juillet 2023. L'Office a travaillé en étroite collaboration avec les ORP et d'autres parties prenantes du secteur pour s'assurer que le système est prêt pour le 1^{er} juillet et pour communiquer avec les inscrits afin de les aider à comprendre leurs obligations en vertu du nouveau Règlement sur la boîte bleue.
- Le personnel a aidé les producteurs de pneus, de batteries, de produits électroniques, de matières destinées à la boîte bleue et de PDS à présenter des rapports d'approvisionnement et de rendement pour les trois premiers trimestres de 2023.
- L'élaboration de procédures d'inscription pour tous les programmes, sauf les pneus, ainsi que l'élaboration de plans d'audit et de vérification pour les programmes pertinents, et l'amélioration du cadre de conformité axé sur les risques sont de grands projets entrepris en 2023. Le personnel de la conformité a également élaboré des plans pour traiter les situations où des producteurs n'ont pas encore

05 LE POINT SUR LES ACTIVITÉS DEPUIS 2023

participé au système de collecte commun et pour cibler les resquilleurs.

- L'Office a élaboré et continue de peaufiner une stratégie de mobilisation des Autochtones qui sert de cadre de haut niveau pour orienter les interactions significatives avec les communautés des Premières Nations en général et l'élaboration des processus nécessaires à la mobilisation propre au programme.
- L'Office a effectué des inspections continues des systèmes de collecte et de récupération des batteries et des pneus et a délivré des ordonnances exécutoires aux ORP de pneus qui étaient en attente d'une résolution en date de septembre 2023.
- L'Office a continué de travailler avec le personnel du Fonds d'amélioration continue (FAC) pour aider les collectivités à passer de l'ancien programme des boîtes bleues au nouveau programme. Le personnel a également collaboré avec le FAC pour repousser la liquidation du fonds d'un an, soit jusqu'en 2024, conformément au plan de liquidation approuvé.
- Les réunions du Conseil consultatif de l'industrie et du Groupe consultatif des fournisseurs de services qui ont eu lieu en mai et en août 2023 ont fourni des commentaires précieux sur l'élaboration des priorités stratégiques, du budget et des prévisions de 2024-2026 dans ce plan.



Chargement de pneus dans une déchiqueteuse pour fabriquer des miettes de caoutchouc dans une installation de recyclage de pneus.

État présumé des programmes et des opérations

Hypothèses de bases

Le Plan d'activités de 2024-2026 de l'Office est fondé sur les exigences énoncées dans le mandat qui a été confié à l'Office, les directives reçues à ce jour du ministre et les plans annoncés par le gouvernement qui ont une incidence sur l'Office pendant la période de planification.

L'Office adaptera ses activités et examinera son budget au besoin si les hypothèses qui sous-tendent le Plan d'activités de 2024-2026 changent.

Les principales hypothèses de base liées aux activités de l'Office au cours de la période de planification 2024-2026 sont les suivantes :

- La transition du programme des boîtes bleues au cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs s'achèvera le 31 décembre 2025.
- Aucune nouvelle matière n'est désignée dans le cadre.
- Aucune nouvelle orientation n'a été transmise à l'Office en vue de la création et de l'exploitation de registres pour les programmes de valorisation des déchets et des ressources allant au-delà de la responsabilité des producteurs.
- On connaîtra de faibles fluctuations du nombre de parties visées par des obligations associées à chaque règlement ou registre en ligne.

Pour la période de planification 2024-2026, l'Office suppose qu'il continuera de mettre en œuvre des programmes de conformité et de registre pour des matières désignées par les cinq règlements adoptés en vertu de la LRREC : soit, les règlements sur les pneus, les piles et batteries, les EEE, les PDS et les boîtes bleues. L'Office suppose également qu'il continuera d'exploiter les registres de GDD et des sols de déblai.

Le présent plan suppose en outre que l'Office continuera de collaborer étroitement avec les producteurs, les municipalités, les Premières Nations et les fournisseurs de services en vue de poursuivre la transition du Programme des boîtes bleues pendant la période 2023-2025.

L'état prévu de tous les programmes en 2024 se trouve dans le tableau à la page 8.

Le tableau suivant indique le nombre approximatif d'inscrits en 2024. Ces hypothèses, appuyées par les données connues sur le nombre et la durée des interactions liées au Registre et les problèmes de conformité, sous-tendent le plan des ressources humaines, le budget et les prévisions financières de l'Office.

Estimation du nombre d'inscrits au Registre en 2024

Programme	Nombre d'inscrits
Pneus	493
Piles et batteries	207
TIT/AV	304
Matériel d'éclairage	83
PDS	386
GDD	18 000
Sols de déblai	500
Boîtes bleues	2 200
Total	22 173

Le nombre total d'inscrits par programme devrait être le même en 2025 et 2026, avec quelques écarts mineurs dus aux entreprises qui entrent sur le marché et en sortent, à la confirmation du nombre raisonnablement attendu d'inscrits au registre des sols de déblai en raison de la modification de 2022, et de la mise en conformité des resquilleurs.

Si l'une ou l'autre des hypothèses de base sous-jacentes à ce plan change, les objectifs et les activités seront ajustés au besoin.

07 PRIORITÉS STRATÉGIQUES, OBJECTIFS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS 2024-2026

Conformité, prestation de services et rapports publics

Les priorités stratégiques de l'Office pour 2024-2026 reflètent les principales responsabilités de l'Office et dictent l'orientation et l'affectation des ressources de l'Office. Elles demeurent inchangées par rapport au plan d'activités de 2023-2025.

Priorités stratégiques de l'Office pour 2024-2026

Rang	Priorités stratégiques
1	Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur les déchets et la récupération des ressources;
2	Fournir aux inscrits des services de déclaration accessibles et faciles à utiliser;
3	Mettre en œuvre un programme de conformité efficace pour obtenir des résultats en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets pour la province;
4	Bâtir un organisme responsable, transparent et durable qui optimise les ressources.

Vous trouverez ci-dessous les objectifs clés et les activités principales prévues pour 2024 pour chaque priorité stratégique.

Priorité stratégique n° 1 :

Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur les déchets et la récupération des ressources;

Objectif 1

Publier les renseignements soumis dans le Registre sur les déchets et la récupération des ressources, à l'intention des entreprises, du public et du gouvernement ontarien

Principales activités

- Élargir et améliorer les rapports publics sur la récupération des ressources, les déchets et l'information sur la conformité afin d'inclure de nouveaux renseignements, les tendances d'une année à l'autre, la visualisation et l'analyse des données, au besoin.

Objectif 2

Aider les consommateurs à comprendre les programmes de récupération des ressources dans la province (y compris où recycler)

Principales activités

- Achever l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau plan du site de collecte à rpra.ca pour présenter des renseignements sur tous les programmes et les fonctions élargies.
- Améliorer l'accessibilité du site Web pour le grand public en mettant en œuvre les conclusions d'un examen de l'expérience utilisateur.
- Créer une section spéciale du site Web rpra.ca pour fournir au grand public de l'information sur les progrès réalisés à l'égard de l'économie circulaire de l'Ontario.

07 PRIORITÉS STRATÉGIQUES, OBJECTIFS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS 2024-2026

Priorité stratégique n° 2 :

Fournir aux inscrits des services de déclaration accessibles et faciles à utiliser qui répondent à leurs besoins

Objectif 1

Élaborer, tenir à jour et améliorer les portails pour répondre aux besoins de l'Office et des utilisateurs et améliorer les activités de l'Office.

Principales activités (LRREC)

- Gérer les données des registres conformément au Code d'accès et de protection des renseignements personnels de l'Office, à la Politique sur la conservation des documents et aux principes énoncés à l'annexe B (Principes d'accès et de protection des renseignements personnels) de l'accord de fonctionnement.
- Continuer d'assurer la stabilité et la disponibilité du registre.
- Apporter des améliorations aux fonctionnalités du registre.
- S'assurer que les versions et les mises à niveau de Salesforce se déroulent comme prévu.
- S'assurer que les correctifs se voient accorder la priorité et qu'ils sont résolus en fonction de l'incidence sur le programme, des besoins des inscrits et des exigences en matière de stabilité.
- Améliorer les processus de sécurité de l'information et réduire les risques pour la sécurité.

Objectif 2

Réduire au minimum le fardeau de la réglementation en aidant les inscrits à s'inscrire et à soumettre leur déclaration dans le Registre.

Principales activités

- Mettre en œuvre et peaufiner un modèle de prestation de services, y compris un modèle opérationnel et des normes de service à la clientèle.
- Faire le suivi des progrès réalisés par rapport aux normes de service à la clientèle proposées pour le soutien par courriel et par téléphone.
- Améliorer et normaliser la formation continue pour l'équipe de la conformité et du Registre, afin d'améliorer la rapidité et l'efficacité des activités de service à la clientèle et de conformité.

Objectif 3

Fournir un soutien efficace au Registre à tous les inscrits dans chaque programme.

Principales activités

- Mettre au point des outils de soutien au registre et intégrer l'automatisation dans la mesure du possible pour réduire la quantité de courriels et d'appels téléphoniques pour le personnel de soutien de première ligne.
- Développer davantage le matériel de formation, d'éducation et de communication pour continuer à répondre aux besoins des inscrits.

07 PRIORITÉS STRATÉGIQUES, OBJECTIFS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS 2024-2026

Priorité stratégique n° 3 :

Mettre en œuvre un programme de conformité efficace pour obtenir des résultats en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets pour la province.

Objectif 1

Soutenir la collectivité réglementée par l'éducation, la sensibilisation et des communications efficaces et inclusives

Principales activités

- Poursuivre la mise en œuvre de la communication stratégique pour informer les inscrits assujettis aux règlements de la LRREC afin d'encourager la conformité et de soutenir les parties réglementées dans l'utilisation du registre.
- Élaborer et mettre en œuvre des procédures de registre pour appuyer la production de rapports exacts et le suivi du rendement.

Objectif 2

Mettre en pratique la prise de décisions fondée sur les risques pour répartir efficacement les ressources de mise en conformité et d'application de la loi.

Principales activités

- Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de conformité axés sur les risques pour tous les programmes de responsabilité des producteurs (p. ex. approches pour les cas de resquilleurs, plans de vérification).

Objectif 3

Promouvoir des règles du jeu équitables pour la collectivité réglementée ainsi que le respect des exigences de rendement.

Principales activités

- Superviser l'élaboration du plan de transition du Programme des boîtes bleues.
- Superviser le transfert des fonds excédentaires de l'Ontario Electronic Stewardship (OES) à l'Office pour réduire les droits de programme de la LRREC pour les producteurs de TIT/AV, ainsi que la dissolution de l'OES conformément au plan de liquidation du Programme de réacheminement des DEEE.
- Superviser le versement des fonds excédentaires de la SGPUO aux intendants admissibles ainsi que la dissolution de la SGPUO conformément au plan de liquidation du Programme des vieux pneus.
- Déployer en continu des stratégies efficaces de conformité en mettant l'accent sur la communication pour la conformité (C4C), afin de s'assurer que les activités de conformité sont équitables, raisonnables et ciblées et atteignent les principaux résultats réglementaires.
- Mettre en œuvre des plans de conformité fondés sur les risques.

07 PRIORITÉS STRATÉGIQUES, OBJECTIFS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS 2024-2026

Priorité stratégique n° 4 :

Bâtir un organisme responsable, transparent et durable qui optimise les ressources.

Objectif 1

Améliorer la culture organisationnelle de l'Office afin de renforcer l'engagement du personnel et être un employeur de choix.

Principales activités

- Soutenir et améliorer la culture opérationnelle interne de l'Office par la mobilisation continue des employés, un cadre de rémunération totale compétitif, la gestion des talents, des plans de formation et de perfectionnement et la planification de la relève.
- Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Objectif 2

Maintenir une gouvernance efficace pour appuyer la reddition de comptes au ministère, aux intervenants et aux Ontariens.

Principales activités

- Maintenir un système efficace pour répondre aux commentaires et aux plaintes du public reçus par l'Office relativement à l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs en vertu des Lois.
- Maintenir de solides contrôles des finances, des politiques, des procédures et des rapports financiers sur une base régulière.
- Mettre en œuvre des outils financiers et administratifs pour améliorer l'automatisation et les processus.
- Continuer de diffuser les communications clés en français conformément au Plan des services en français de l'Office.
- Fixer les droits conformément à la Politique générale d'établissement des frais et améliorer la transparence de la répartition des coûts et du processus décisionnel d'établissement des droits.
- Surveiller et suivre les risques à l'échelle de l'organisation et en faire rapport.
- Achever le plan stratégique quinquennal.

Objectif 3

Entreprendre des consultations, des activités de mobilisation pour les intervenants et des rapports annuels pour des raisons de responsabilisation et de transparence.

Principales activités

- Soumettre le rapport annuel de 2023 d'ici le 1^{er} juin 2024.

- Tenir une assemblée publique annuelle en juin 2024.
- Soumettre le Plan d'activités de 2025-2027 d'ici le 3 octobre 2024.
- Entreprendre une consultation sur les droits annuels des programmes.
- Continuer d'utiliser le Conseil consultatif de l'industrie et le Groupe consultatif des fournisseurs de services comme tribunes permettant un dialogue ouvert avec les intervenants, l'échange d'information et une mobilisation efficace, y compris sur l'élaboration du plan d'activités annuel.

Objectif 4

Utiliser les données pour améliorer les programmes et la prise de décisions dans l'ensemble de l'organisme.

Principales activités

- Renforcer la capacité interne en matière de gouvernance, de gestion et d'analyse des données pour favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes qui appuient la production de rapports publics, la prise de décisions en matière de conformité, la production de rapports financiers et administratifs, ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes internes.

Principales activités pour le reste de la période de planification

En plus des principales activités énumérées dans les quatre priorités stratégiques pour tous les programmes, les principales activités de 2025 et 2026 comprendront :

- La mise en œuvre progressive de la responsabilité des producteurs pour le programme des boîtes bleues.
- D'autres activités informatives destinées au public pour veiller à ce que la collectivité réglementée et le public aient accès à l'information dont ils ont besoin au sujet de la récupération des ressources et des déchets dans la province et des activités de conformité de l'Office.
- Des améliorations apportées au Registre et aux services.
- Des améliorations apportées aux mesures de rendement et aux rapports connexes.
- L'examen des droits des programmes une fois la transition du programme des boîtes bleues terminée.

Ressources pour l'exécution du mandat

Approche

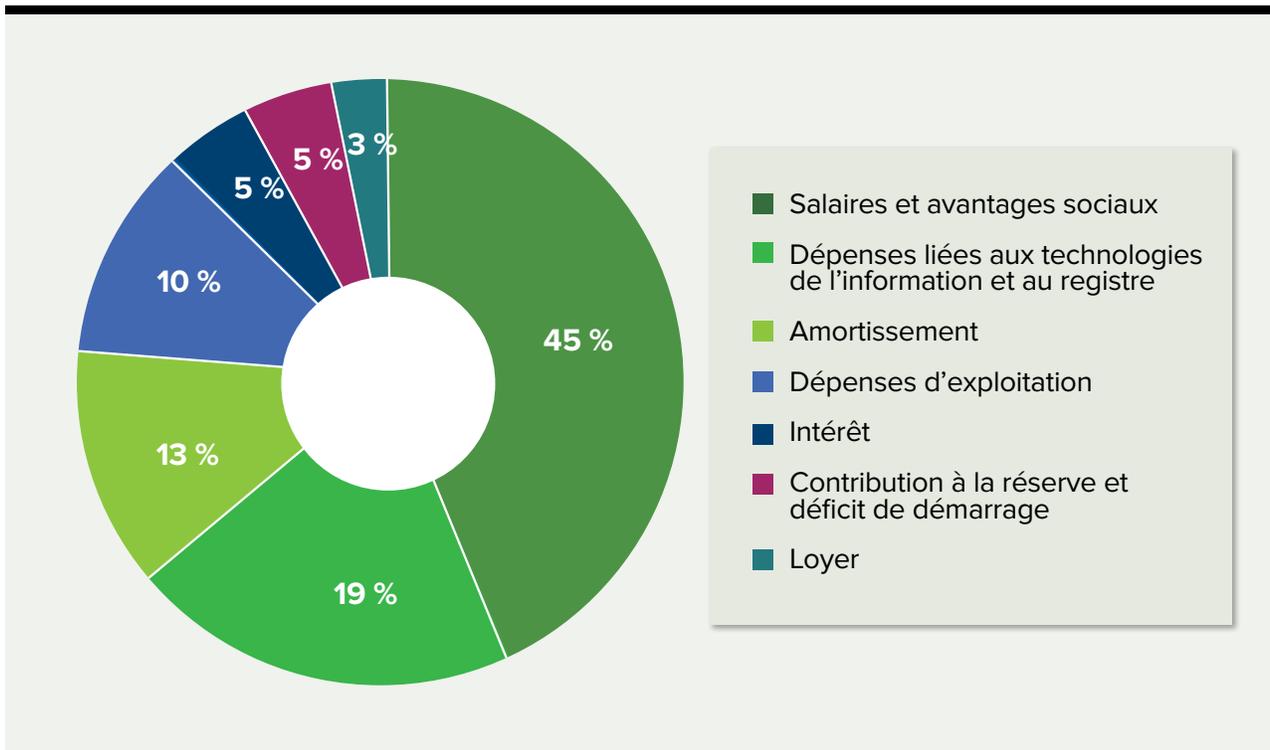
Le conseil d'administration de l'Office supervise le processus de planification financière de ce dernier. Le plan financier tient compte des hypothèses de planification énoncées dans le présent document et de l'estimation par l'Office des ressources nécessaires pour respecter son mandat, conformément aux lois, aux règlements et aux directives du ministre. En exerçant sa supervision, le conseil de l'Office contribue à s'assurer que ce dernier mène ses activités de manière efficace et économique pour remplir son mandat. Cet objectif est atteint en partie grâce à des méthodes d'approvisionnement solides et transparentes, à un cadre de conformité fondé sur les risques qui favorise une affectation efficace des ressources liées à la conformité, à une démarche stratégique relativement aux ressources humaines qui comprend l'évaluation des besoins en personnel pour les inscrits et l'embauche seulement lorsque les besoins prévus se concrétisent, à des examens réguliers des politiques et à des améliorations organisationnelles mises en œuvre par la direction.

Aperçu du budget

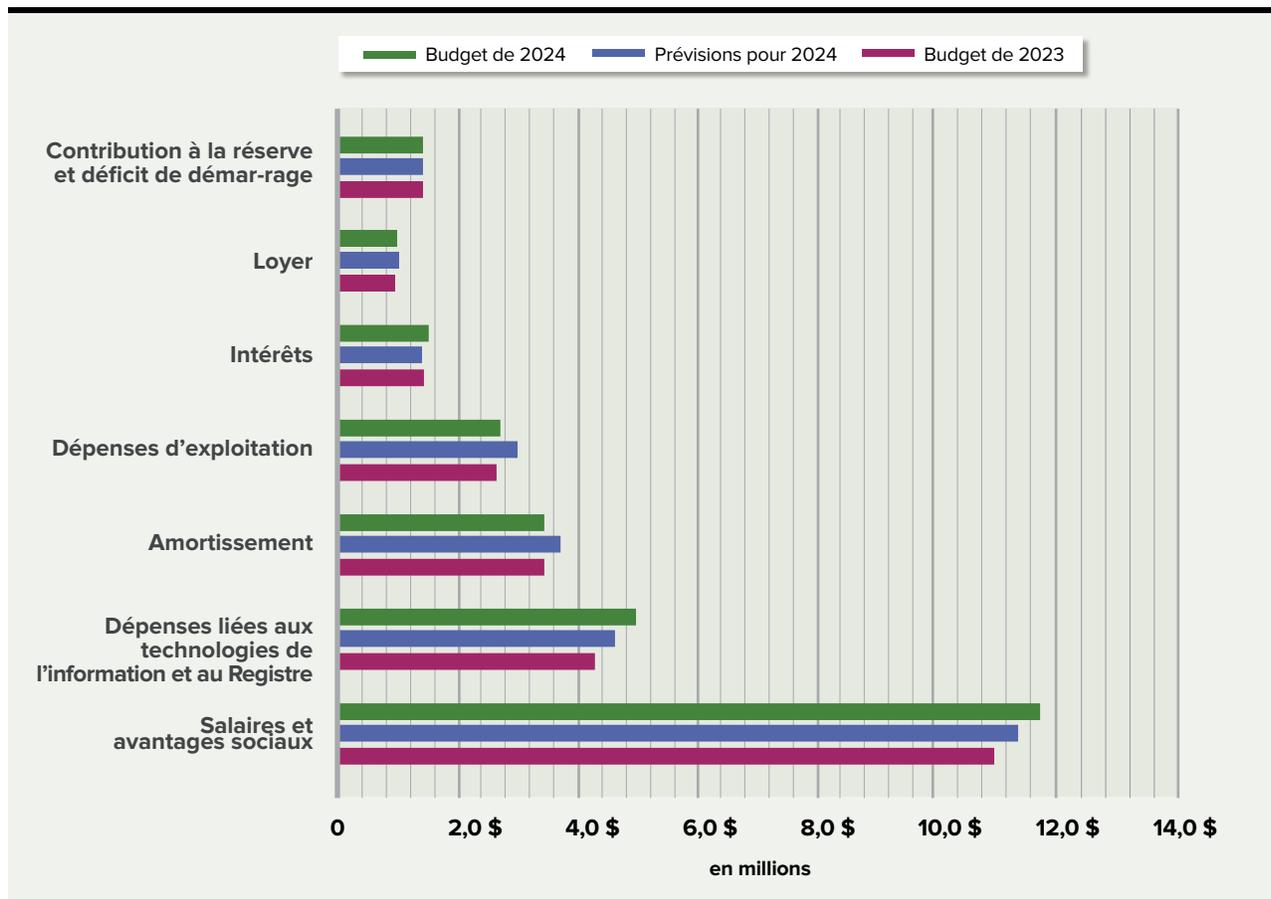
Le budget total de l'Office pour 2024 est conforme aux prévisions de 2024 publiées dans le Plan d'activités de 2023. L'augmentation annuelle prévue d'environ 1 million de dollars par rapport au budget de 2023 tient compte de l'augmentation du nombre d'employés affectés à la conformité et au Registre, de l'augmentation des frais de taux d'intérêt liés aux projets d'inscrits et des coûts supplémentaires liés au soutien et aux services de TI. Les salaires et les avantages sociaux sont de 2 % supérieurs à ce qui était prévu dans le plan de l'an dernier en raison de l'accueil de cinq ETP supplémentaires permettant d'assurer un service adapté aux inscrits, des activités de conformité efficaces et la production de rapports opportuns et utiles. Il est essentiel de fournir un soutien efficace en matière de conformité et de registre qui réduit au minimum le fardeau pour les inscrits afin d'obtenir des résultats en matière de récupération des ressources et de protection de l'environnement.

Les graphiques suivants détaillent les dépenses budgétisées pour 2024 et les comparent au budget 2023 et aux prévisions pour 2024 du plan d'affaires 2023.

Projet de budget 2024



Budget 2024 comparé au business plan 2023



Les composantes du plan financier de 2024-2026 de l'Office sont les suivantes :

- Ressources humaines
- Revenus et dépenses
- Financement par emprunt
- Fonds de réserve
- Risques

Ressources humaines

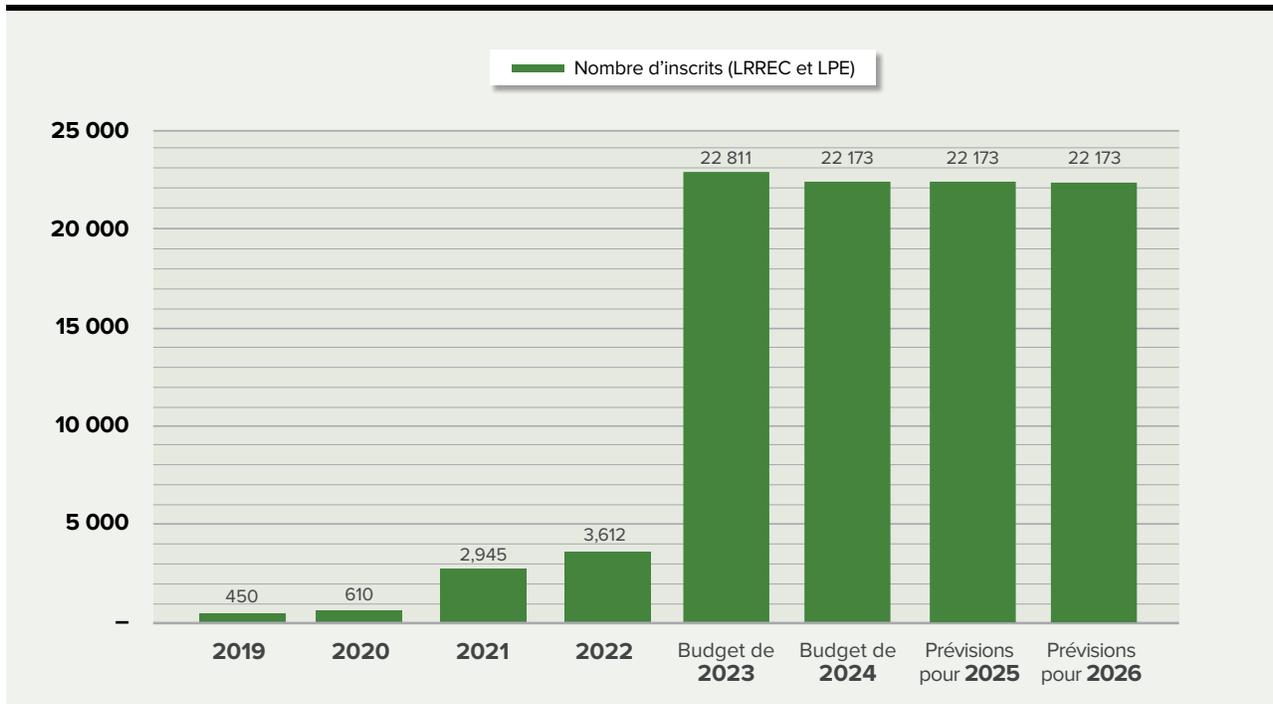
En 2023, l'Office a mis en œuvre des programmes de conformité pour six catégories de matières désignées en vertu de la LRREC, ainsi que le Registre des sols de déblai et le Registre et l'application mobile du programme des déchets dangereux. Les plans de dotation de l'Office sont fondés sur le niveau de service et de soutien requis pour aider tous les inscrits à remplir leurs obligations et à se conformer.

Le budget 2024 comprend des ressources pour cinq ETP supplémentaires par rapport aux prévisions de l'année dernière. Les nouveaux postes d'ETP, qui doivent passer par un processus d'approbation rigoureux du conseil, comprennent :

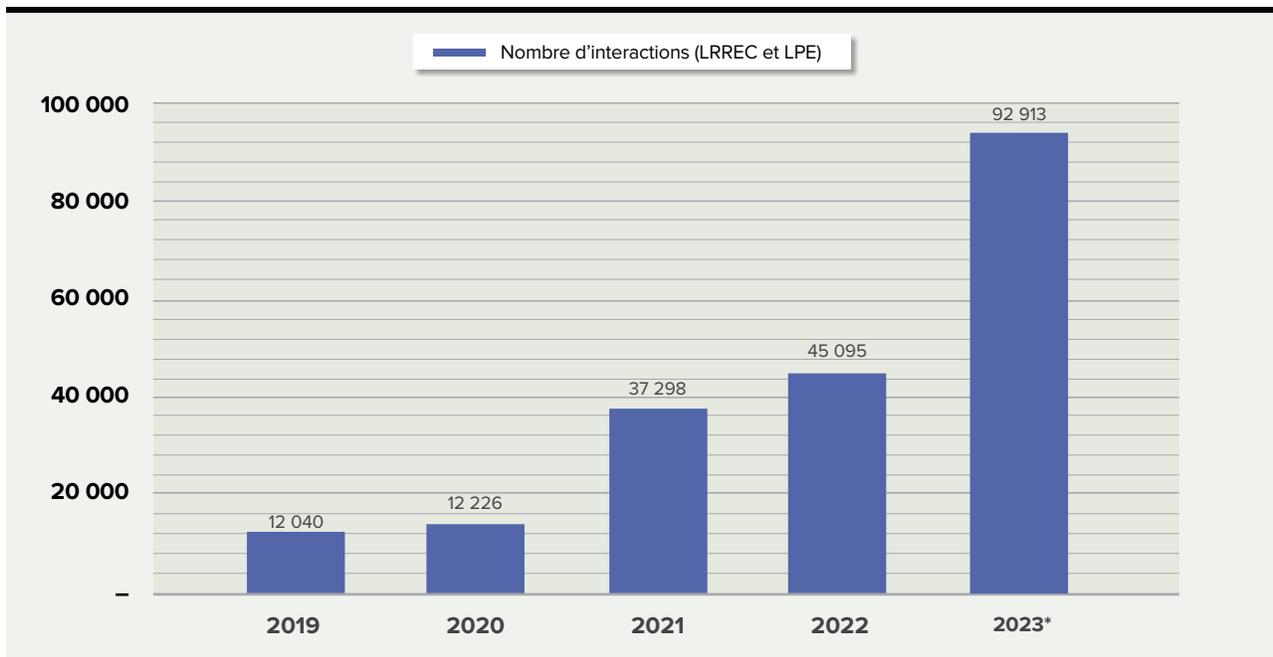
- Un poste administratif et financier pour aider à gérer l'augmentation importante des activités opérationnelles liée au volume d'interactions avec les registres et d'activités relatives aux droits, en particulier dans le cadre du nouveau programme de registre de GDD depuis 2022.
- Cinq nouveaux postes de conformité pour soutenir la planification stratégique de la conformité, les besoins opérationnels résultant des changements apportés aux exigences réglementaires, pour répondre aux besoins croissants en matière d'audit et de vérification des programmes de responsabilité des producteurs de l'OPRR qui arrivent à maturité, et pour soutenir la planification de la conformité et les rapports publics sur la réserve croissante de données de l'OPRR sur la récupération des ressources, les déchets et conformité..

Les graphiques ci-dessous montrent l'augmentation du nombre d'inscrits au Registre et du nombre d'interactions depuis 2019.

Nombre de participants de 2019 à 2026



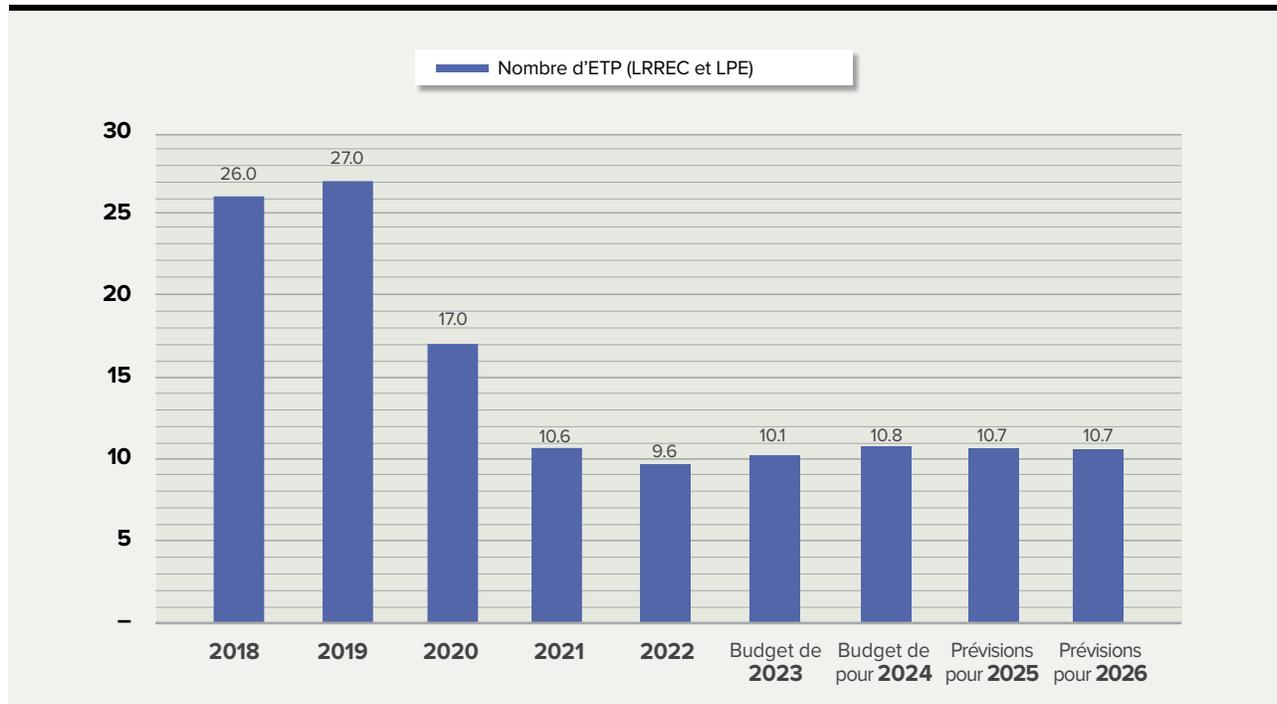
Interactions entre les inscrits au registre et le personnel de l'OPRR 2019-2023



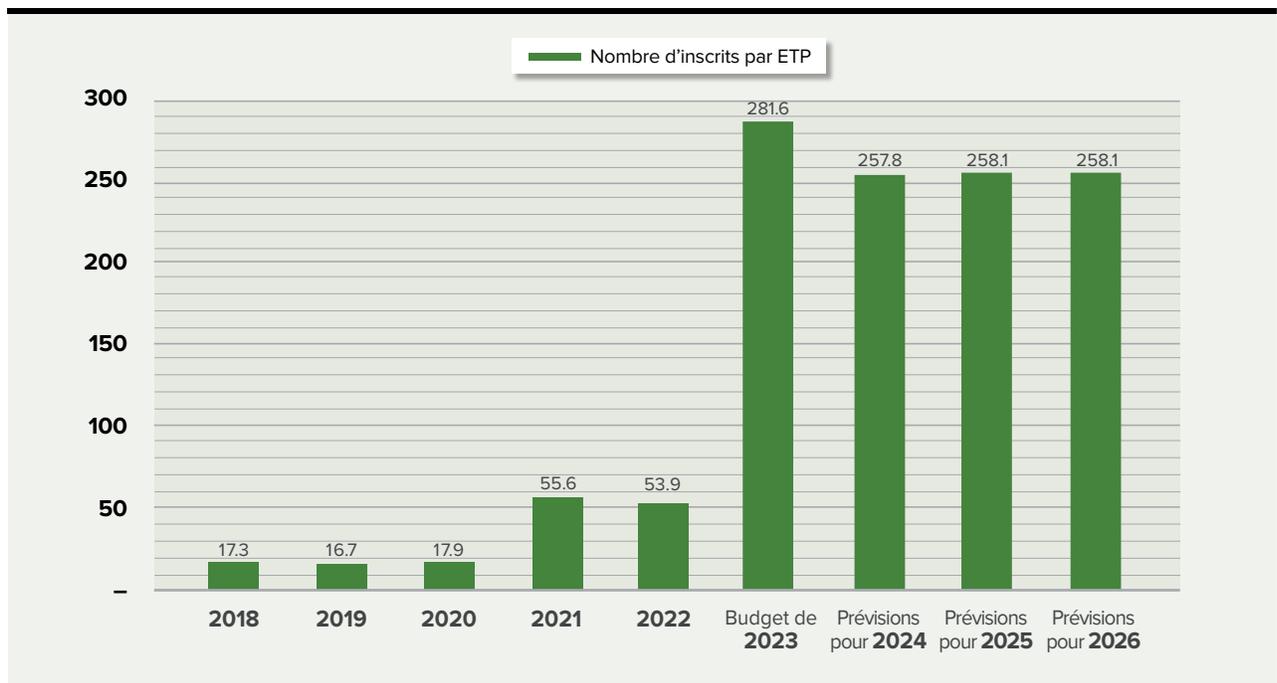
*À compter de septembre 2023.

Le tableau suivant montre les ETP qui devraient être ajoutés en 2024, sur la base des hypothèses actuelles, par rapport aux années précédentes

Nombre d'ETP par programme 2018-2026



Nombre d'inscrits par ETP 2018-2026

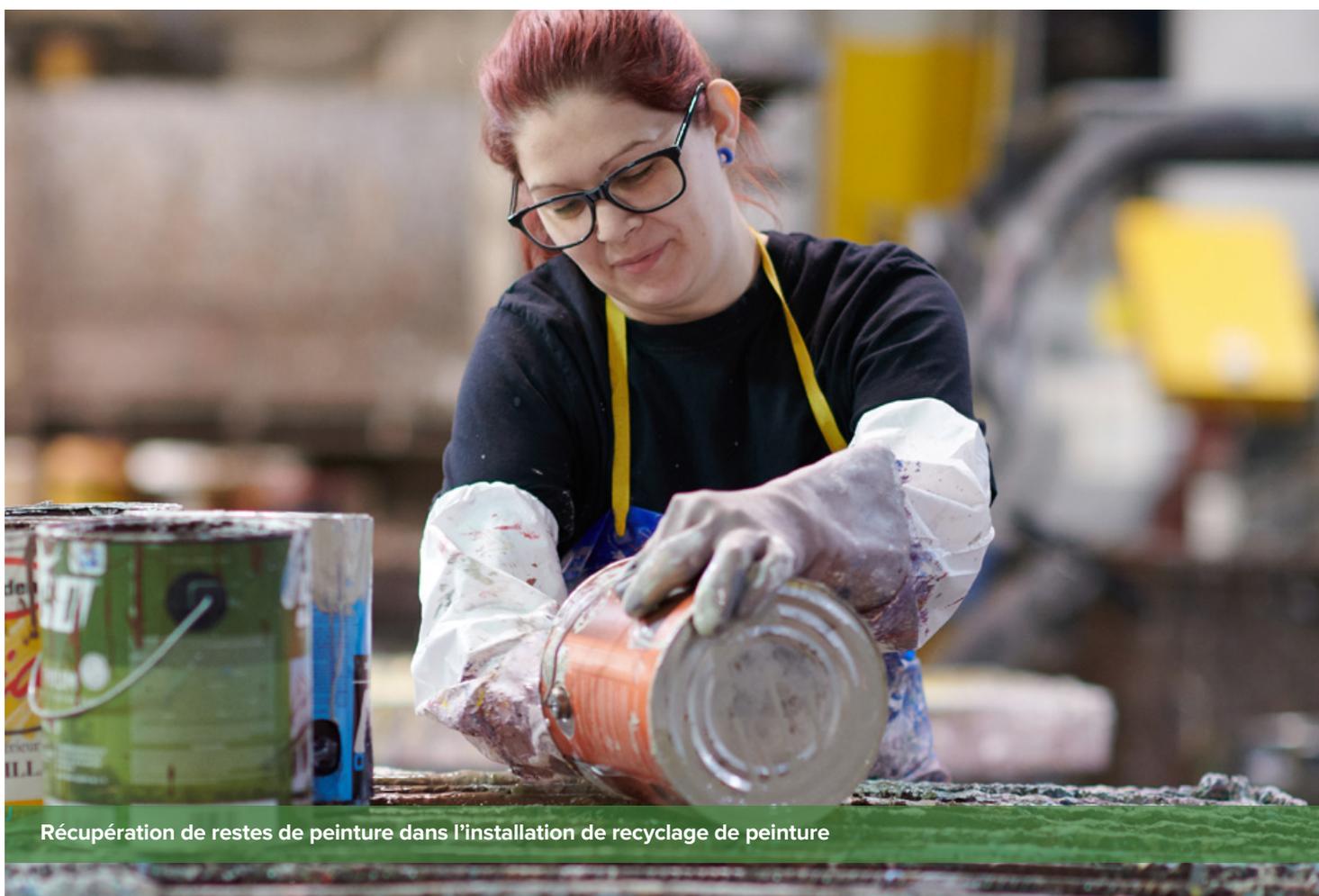


Le tableau suivant montre les ETP qui devraient être ajoutés en 2024, selon les hypothèses actuelles, comparativement aux budgets précédents et aux prévisions de 2024.

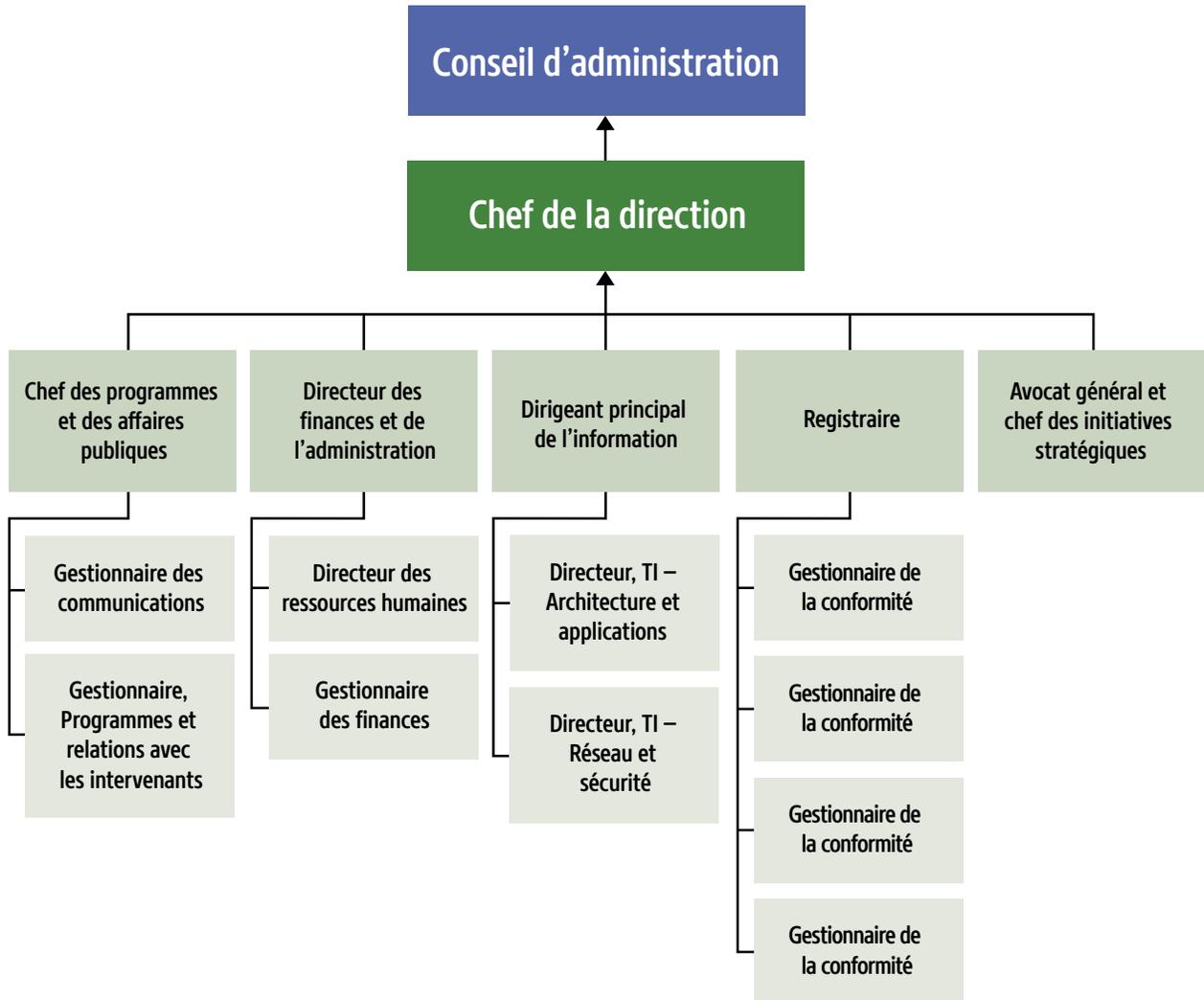
ETP par équipe de 2021 à 2024

Équipe	Réel en 2021	Réel en 2022	Budget 2023	Projet de budget 2024
Finances et administration	8,5*	11,6	11,6	12,5
Chef de la direction, services juridiques, initiatives stratégiques	4	5	5	5,3
Communications, programmes et affaires publiques	13	12,6	14,6	15,6
Technologies de l'information	7	10	14	13
Conformité et registre	21	28,3	35,6	39,6
Total	53,5	67,5	81	86

*Les employés à temps partiel représentent les stagiaires et les étudiants d'été.



Structure organisationnelle de l'Office de 2024 à 2026



Revenus et dépenses

Conformément à son mandat, l'Office financera ses activités pour 2024-2026 par des revenus provenant de trois sources :

- Les organismes de financement de l'industrie réglementés en vertu de la LTRD.
- Les parties visées en vertu de la LRREC.
- Les inscrits en vertu de la LPE.

Les revenus estimatifs provenant des parties visées en vertu de la LTRD tiennent compte des hypothèses de base concernant la liquidation, incluses à la Section 6, et proviennent des frais exigés aux organismes de financement de l'industrie pour les dépenses liées à la LTRD. L'Office continuera de récupérer les coûts relatifs à la LTRD auprès des organismes de financement (OFI) de l'industrie et des OGI jusqu'à ce que la liquidation des programmes et des organismes soit complétée.

Les revenus estimatifs provenant des parties visées et des inscrits en vertu de la LRREC et de la LPE tiennent compte des nouveaux inscrits, comme l'indique le tableau à la section 6 du présent plan d'activités, et sont calculés sur les droits des programmes. Les coûts liés à la LRREC et à la LPE, y compris l'amortissement du Registre de l'exercice en cours, seront recouverts au moyen de droits et d'autres frais chaque année. Les coûts en capital du Registre sont amortis sur dix ans et recouverts au moyen de droits annuels ou de frais liés aux transactions au cours de la période de dix ans. Tous les frais de l'Office sont actuellement établis annuellement.

Les prévisions liées aux ressources financières et humaines pour 2024 présument que l'Office sera exploité de manière rentable et efficiente afin d'optimiser les ressources. Toute modification apportée aux hypothèses de base énoncées à la section 6 fera l'objet d'une surveillance étroite.

L'Office continuera de fonctionner selon un cadre de responsabilisation solide qui comprend une surveillance robuste de la gouvernance, la mobilisation des intervenants, une surveillance ministérielle, des rapports publics, des politiques d'approvisionnement ainsi que des contrôles de coûts efficaces, comme des analyses des dépenses pour les budgets, le renforcement des estimations des coûts, une analyse robuste des risques et des mesures d'atténuation, le suivi des écarts de dépenses et la publication de rapports, et la discipline de gestion du portefeuille et des projets pour tous les projets liés au Registre.

La tendance à l'augmentation des dépenses des programmes de responsabilité des producteurs dans le cadre de la LRREC et des registres de GDD et des sols de déblai dans le cadre de la LPE au cours des dernières années découle des besoins technologiques, de l'amortissement et des coûts liés aux taux d'intérêt,

L'OPRR continuera à fonctionner dans un cadre de responsabilité solide qui comprend une surveillance robuste de la gouvernance, l'engagement des parties prenantes, la surveillance du ministère, l'établissement de rapports publics, des politiques d'approvisionnement et des contrôles efficaces des coûts.

de l'augmentation des ETP dans le domaine de la conformité et du soutien au registre, et d'autres activités à l'appui du mandat de l'Office.

La réduction de l'affectation des dépenses liées aux programmes en vertu de la LTRD tient compte de la diminution des activités de l'Office relatives à la surveillance des anciens programmes de réacheminement des déchets qui prennent fin. Les coûts de l'Office recouverts auprès des OFI continueront de diminuer, jusqu'à être nuls, à mesure que les OFI restants cesseront d'être exploités et seront liquidés.

Les principaux facteurs de l'augmentation budgétaire entre 2023 et 2024 sont les suivants :

- L'augmentation inflationniste des salaires et des avantages sociaux, et les ETP supplémentaires pour répondre aux besoins opérationnels découlant de l'augmentation des interactions et des transactions avec les inscrits, des besoins en matière de programmes de conformité et des besoins en matière de rapports publics.
- L'augmentation des coûts d'intérêts en raison de la hausse des taux d'intérêt sur le financement par emprunt pour appuyer les récentes conceptions de registres et les améliorations prévues.
- Les investissements dans le registre et la technologie pour améliorer la sécurité et fournir un service efficace et efficient, ainsi que pour gérer de façon responsable les données du registre et faire rapport sur le recouvrement des ressources et les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats.

Plan d'activités de 2024-2026

	Plan d'activités de 2023		Plan d'activités de 2024		
	Budget de 2023	Prévisions pour 2023	Budget de 2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026
en millions					
Revenus					
Recouvrement des coûts	23,5 \$	24,5 \$	24,5 \$	25,9 \$	27,0 \$
Recouvrement des cotisations à la réserve	1,2	1,2	1,2	1,2	0,8
Recouvrement des coûts de démarrage	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Recouvrement des dépenses de l'exercice précédent	1,1	1,1	0,5	0,5	0,5
Total des revenus	25,9	26,9	26,3	27,7	28,4
Total des dépenses – directes, indirectes et partagées					
Salaires et avantages sociaux	10,8	11,1	11,4	12,2	12,9
Communication et mobilisation des intervenants	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
Amortissement	3,3	3,5	3,3	3,5	3,7
Rémunération du conseil d'administration et dépenses connexes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Loyer	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0
Intérêts	1,3	1,2	1,4	1,2	1,0
Autres dépenses d'exploitation	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7
Honoraires professionnels	1,3	1,6	1,1	1,3	1,5
Conformité et soutien au Registre	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Registre et TI	3,7	3,9	4,0	4,3	4,4
Total des dépenses	23,5	24,5	24,5	25,9	27,0
Total des dépenses	23,5	24,5	24,5	25,9	27,0
Ajout : Contribution à la réserve et recouvrement des frais de démarrage de la LRREC	1,3	1,3	1,3	1,3	0,9
Total des dépenses (y compris la contribution à la réserve et le déficit de démarrage de la LRREC)	24,8	25,8	25,8	27,2	27,9
Ajout : Recouvrement prévu des dépenses de l'exercice précédent	1,1	1,1	0,5	0,5	0,5
Total des revenus requis pour l'établissement des droits	25,9 \$	26,9 \$	26,3 \$	27,7 \$	28,4 \$

Ce qui suit est une répartition des dépenses par service mandaté (les dépenses comprennent la contribution à la réserve et les recouvrements de démarrage de la LRREC).

	Plan d'activités de 2023		Plan d'activités de 2024		
	Budget de 2023	Prévisions pour 2023	Budget de 2024	Prévisions pour 2025	Prévisions pour 2026
en millions					
Estimation du recouvrement par les services mandatés :					
Programmes de responsabilité des producteurs (pneus, piles et batteries, matériel d'éclairage, TIT/AV, PDS et boîtes bleues)	14,5 \$	14,7 \$	15,2 \$	16,2 \$	17,1 \$
Services de déclaration numérique (GDD et sols de déblai)	8,6	9,5	8,9	9,4	9,9
LTRD	1,7	1,6	1,7	1,6	0,9
Total des dépenses (y compris la contribution à la réserve et le déficit de démarrage de la LRREC)	24,8 \$	25,8 \$	25,8 \$	27,2 \$	27,9 \$

Environ 59 % du budget de la LTRD pour 2024 seront recouverts des programmes de responsabilité des producteurs, 34 % seront recouverts des programmes des sols de déblai et de GDD, et les 7 % restants seront recouverts des programmes de la LTRD. D'ici 2026, la portion qui devrait être recouverte des droits de la LTRD diminuera à 3 %, et la part du programme de responsabilité des producteurs dans les recouvrements augmentera à 61 %; le solde de 36 % devrait être recouvert des programmes des sols de déblai et de GDD.

Financement par emprunt

En date du 31 décembre 2022, deux prêts à terme et facilités de crédit d'une valeur de 26,8 M\$ ont été contractés par l'Office pour financer les coûts d'élaboration, de conception et de mise en service des registres des sols de déblai et de GDD.

La conception des registres des sols de déblai et de GDD, et des portails de registre des boîtes bleues et des PDS ont été financés par des facilités de crédit. En juin

2023, ces facilités de crédit ont été converties en prêts à terme, à la suite de la création du registre.

À compter du 31 décembre 2023, le financement de la dette sera estimé à environ 27,7 millions de dollars, qui seront remboursés avec intérêts sur 10 ans, à l'exception des facilités de crédit d'exploitation qui seront remboursées sur trois ans. Le tableau suivant présente les détails du financement par emprunt de l'Office au 31 décembre 2022, comparativement aux prévisions au 31 décembre 2023.

Financement par emprunt en 2022 par rapport aux prévisions de 2023

Programme (en millions)	Taux d'intérêt	Délai de remboursement	2022 Réel	2023 Prévisions
Pneus	Prêt à terme; taux fixe de 2,35 % jusqu'en juin 2026	De 2021 à 2031	1,9 \$	1,7 \$
TIT/AV, piles et batteries, matériel d'éclairage	Prêt à terme; taux fixe de 2,795 % jusqu'en décembre 2026	De 2021 à 2031	1,3	1,2
Sols de déblai	Prêt à terme; taux fixe de 5,85 % jusqu'en juin 2026	De 2023 à 2033	1,0	1,0
PDS	Prêt à terme; taux fixe de 5,85 % jusqu'en juin 2026	De 2023 à 2033	2,8	2,9
Boîtes bleues	Prêt à terme; taux fixe de 5,85 % jusqu'en juin 2026	De 2023 à 2033	1,8	1,6
Déchets dangereux	Prêt à terme; taux fixe de 5,85 % jusqu'en juin 2026	De 2023 à 2033	8,5	9,4
Coûts de base et systèmes	Varie : 2,35 %, 2,795 % et 5,85 % fixes jusqu'en 2026	De 2021 à 2033	6,0	6,4
Exploitation du registre des sols de déblai	Taux préférentiel moins 0,75 % jusqu'en 2025	De 2023 à 2025	1,8	1,9
Exploitation du registre des déchets dangereux	Taux préférentiel moins 0,75 % jusqu'en 2025	De 2023 à 2025	1,8	1,6
Financement par emprunt total :			26,9 \$	27,7 \$

Actif net et réserve de fonctionnement

L'Office possède une réserve de fonctionnement pour conserver une source interne de fonds capable d'assurer un flux de trésorerie suffisant compte tenu des cycles de déclaration et de paiement des factures irréguliers pour les programmes de responsabilité élargie des producteurs (paiements une fois par an), ainsi que pour faire face à certaines situations, comme l'augmentation soudaine des dépenses, les recouvrements de coûts reportés, les dépenses ponctuelles ou non prévues dans le budget, les pertes imprévues de revenus ou les pertes non assurées. L'accord de fonctionnement de l'Office avec le ministre indique que la réserve de l'Office ne peut dépasser 50 % des coûts d'exploitation annuels de l'organisme. Le conseil a établi une politique de fonds de réserve, conformément aux autres autorités réglementées et organismes sans

but lucratif. Un rajustement visant à recouvrer les déficits de l'exercice précédent ou à rembourser un excédent de l'exercice précédent est appliqué pendant le processus d'établissement des droits annuels et ne fait pas partie de la réserve de fonctionnement.

Le budget de 2024 et les prévisions pour 2025 maintiennent la contribution de la réserve à 5 % des dépenses, et une diminution à 4 % des dépenses est prévue pour 2026. Il en résulterait un solde de réserve pour éventualités représentant 35 % des dépenses de fonctionnement prévues au budget de 2024, qui passerait à 40 % d'ici 2026, ce qui est inférieur à la limite maximale de 50 % établie dans l'accord de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'actif net réel et prévu ainsi que les soldes de réserve de l'Office de 2022 à 2026.

Actif net 2022-2026

Actif (en millions)	31 déc. 2022	31 déc. 2023 Prévisions	31 déc. 2024 Prévisions	31 déc. 2025 Prévisions	31 déc. 2026 Prévisions
Déficit de démarrage de la LRREC (à recouvrer dans les années à venir)	(0,60) \$	(0,60) \$	(0,50) \$	(0,40) \$	(0,30) \$
Déficit de démarrage du PL (si les coûts sont recouverts sur trois ans)	(2,30)	(1,60)	(1,00)	(0,50)	–
Réserve de fonctionnement	6,30	7,50	8,70	9,90	10,70
Total de l'actif net	3,34 \$	5,30 \$	7,20 \$	9,00 \$	10,40 \$
Actif net, en % des dépenses	23 %	24 %	29 %	35 %	39 %
Réserve, en % des dépenses	43 %	34 %	35 %	38 %	40 %

La contribution à la réserve sera recouvrée sur tous les droits de programme, et tout intérêt gagné par les soldes de trésorerie du fonds de réserve de fonctionnement sera déposé de nouveau dans le fonds et sera comptabilisé dans la contribution annuelle cible, conformément à la politique approuvée par le conseil.

Risques

Les risques sont inhérents à tout plan d'activités, en particulier lorsque celui-ci couvre une période de trois ans et repose sur des hypothèses incertaines quant à la portée des activités requises pendant la période de planification.

L'Office dispose d'un solide plan de gestion des risques, qui cerne, évalue et élabore les plans d'atténuation afin de gérer les risques pour l'organisme, de remplir son mandat et d'atteindre ses objectifs.

Les principaux risques associés au Plan d'affaires de 2024-2026 sont les suivants :

- Les hypothèses incertaines au sujet de la prise de décisions du gouvernement, par exemple si de nouvelles matières seront désignées en vertu de la LRREC, ou si des changements seront apportés aux règlements qui augmentent les coûts d'administration des programmes de l'Office.
- Les hypothèses incertaines sur la trajectoire de l'inflation et des taux d'intérêt.
- Les hypothèses incertaines au sujet du nombre d'inscrits et du volume des interactions avec les agents de la conformité et du Registre.
- Les incertitudes inhérentes à la mise en œuvre de programmes réglementaires nouveaux et uniques, y compris le niveau de conformité volontaire des parties visées, les besoins de soutien de ces parties et l'efficacité des stratégies de communication et de conformité.
- Les incertitudes dans la mise en œuvre des services de registres de GDD et des sols de déblai, y compris le nombre de transactions et le niveau de soutien requis pour accroître le volume de transactions.
- Les risques technologiques liés à l'élaboration et au déploiement des améliorations au Registre.
- Les incertitudes au sujet de la disponibilité, du recrutement et du maintien en poste de ressources humaines compétentes.

Il est important de noter que les prévisions pour 2025 et 2026 sont plus incertaines que le budget de 2024, mais l'Office s'attend à une stabilité relative de la croissance du budget pendant la période de planification. Toutefois, des incertitudes particulières subsistent, notamment :

- Le nombre d'inscrits, le nombre de transactions et le nombre de personnes-ressources pour les registres du programme de gestion des déchets dangereux et des sols de déblai.
- Le nombre de personnes-ressources pour le programme des boîtes bleues, dont la portée et la structure diffèrent considérablement de celles des autres programmes de responsabilité élargie des producteurs.

L'OPRR dispose d'un solide plan de gestion des risques de l'entreprise, qui identifie, évalue et élabore des plans d'atténuation pour gérer les risques, y compris les risques pour l'organisation, l'exécution du mandat de l'ARPR et la réalisation des objectifs de l'organisation.

- Les résultats des approvisionnements concurrentiels pour les services de soutien des TI et d'autres projets.
- Les coûts technologiques pour l'entretien des nouvelles fonctionnalités du Registre, comme l'application mobile et les intégrations d'API pour la GDD.

Les prévisions de 2025 et 2026 supposent que les ressources en ETP demeurent stables au cours de la période de planification. Cependant, pour gérer les incertitudes évoquées ci-dessus, des fonds pour imprévus ont été ajoutés aux prévisions pour ces années.

Les stratégies d'atténuation des risques de l'Office soutiennent la résilience organisationnelle afin de permettre à ce dernier de remplir son mandat législatif, de suivre les directives du ministre et d'atteindre ses priorités stratégiques. L'Office surveillera ses risques tout au long de la période de planification, évaluera continuellement son exposition et mettra à jour ses stratégies d'atténuation.

Mesurer l'efficacité en 2024-2026

L'Office définit les priorités stratégiques, les objectifs, les principales activités, les mesures de rendement clés et d'autres mesures du rendement dans son plan d'activités annuel. L'achèvement des principales activités (voir la section 7), les indicateurs de rendement clés et d'autres mesures de rendement seront utilisés pour suivre les progrès vers l'atteinte des objectifs de l'Office en 2024. L'Office rend compte des principaux indicateurs de rendement clés dans son rapport annuel, lors de sa réunion publique annuelle et à la section « rapports publics » de son site Web, afin de garantir la transparence et la responsabilité à l'égard de ses parties prenantes et du public.

L'Office rend également compte des résultats du recouvrement des ressources pour tous les programmes de responsabilité des producteurs dans la section des rapports publics de son site Web, ainsi que de l'information sur les activités et les mesures

de conformité et les résultats du sondage auprès des inscrits. Tous ces renseignements accessibles au public peuvent être utilisés pour évaluer les progrès globaux réalisés par l'Office, la communauté réglementée et la province en vue d'atteindre les objectifs de la LRREC.

Les résultats des indicateurs de rendement clés de l'Office pour 2023 seront publiés dans son rapport annuel de 2023, qui sera affiché sur son site Web au plus tard le 1^{er} juin 2024. Les résultats pour 2024 seront publiés dans son rapport annuel 2024, qui sera affiché sur le site Web de l'Office au plus tard le 1^{er} juin 2025.

Les indicateurs de rendement clés de l'Office et les autres mesures de rendement sont organisés ci-après en fonction de la priorité stratégique à laquelle ils sont associés.

Priorité stratégique n° 1

Fournir à l'Ontario des renseignements fiables et utiles sur les déchets et la récupération des ressources

Objectifs

1. Publier les renseignements soumis dans le Registre sur les déchets et la récupération des ressources, à l'intention des entreprises, du public et du gouvernement.
2. Aider les consommateurs à comprendre les programmes de récupération des ressources dans la province (y compris où recycler).

Indicateurs de rendement clés

- Perception de la production de rapports publics par l'Office au moyen d'un sondage
 - Cible à définir après la collecte des données de référence

Autres mesures

- Faire le suivi du temps pour déclarer les données sur l'approvisionnement et le rendement à partir de la date limite de déclaration des inscrits.
- Achèvement du plan élargi du site de collecte.
- Création d'une section du site web de l'OPRR consacrée aux consommateurs et au grand public.



Transformation d'ordinateurs en composants et matériaux dans l'installation de recyclage électronique.

Priorité stratégique n° 2 :

Fournir aux inscrits des services de déclaration accessibles et faciles à utiliser

Objectifs

1. Élaborer, tenir à jour et améliorer les portails du Registre pour répondre aux besoins de l'Office et des utilisateurs.
2. Réduire au minimum le fardeau en aidant les inscrits à s'inscrire et à déclarer dans le Registre.
3. Fournir un soutien efficace au Registre à tous les inscrits dans chaque programme.

Indicateurs de rendement clés

- Perception par les inscrits des services du registre au moyen d'un sondage annuel.
 - Objectif : Atteindre ou dépasser 6,87/10
- Pourcentage de rapports présentés comme étant complets, à la fois par programme de registre programmes.
 - Cible: 100 %

- Délais de réponse aux demandes de renseignements et aux commentaires liés au service.
 - Cible à définir après la collecte des données de référence

Autres mesures

- Suivi de la disponibilité, des versions et des améliorations
 - Objectif : Disponibilité du système à 99,99 %
 - Objectif : trois versions annuelles de Salesforce
 - Objectif : Six versions annuelles pour l'amélioration du système
- Suivi des incidents majeurs et production de rapports à ce sujet.

Priorité stratégique n° 3 :

Mettre en œuvre un programme de conformité efficace pour obtenir des résultats en matière de récupération des ressources et de réduction des déchets pour la province

Objectifs

1. Soutenir la collectivité réglementée par l'éducation, la sensibilisation et des communications efficaces et inclusives.
 2. Appliquer des cadres de conformité fondés sur les risques pour répartir efficacement les ressources de mise en conformité et d'application de la loi.
 3. Promouvoir des règles du jeu équitables pour la collectivité réglementée ainsi que le respect des exigences de rendement.
- Suivi des niveaux d'activité liés à la conformité et suivi de la réactivité, y compris :
 - Pourcentage des parties responsables inscrites
 - Délai de réponse aux plaintes
 - Objectif : sous 7 jours
 - Temps nécessaire pour fermer les dossiers de resquillage corroborés hautement prioritaires
 - Objectif : sous 90 jours
 - Délai de réponse en cas de non-conformité corroborée
 - Objectif : sous 30 jours
 - Suivi du nombre de resquilleurs amenés à se conformer par année
 - Suivi de l'engagement avec les inscrits hautement prioritaires avant les échéances de déclaration
 - Objectif : Mobilisation individuelle pour tous les inscrits hautement prioritaires
 - Suivi du nombre de cas de non-conformité ouverts et résolus au cours de l'année (taux de résolution en cours de l'année)

Indicateurs de rendement clés

- Perceptions des inscrits à l'égard des documents d'éducation et de sensibilisation au moyen d'un sondage annuel auprès des inscrits.
 - Objectif : Atteindre ou dépasser 7/10
- Pourcentage d'approvisionnement et de rapports sur le rendement de producteurs hautement prioritaires vérifiés.
 - Cible : 100 % d'ici la fin de l'année

Autres mesures

- Suivi du nombre d'inscrits qui reçoivent des communications de l'Office concernant leurs exigences en matière de rapports
 - Cible : 100 %

Priorité stratégique n° 4 :

Bâtir un organisme responsable, transparent et durable qui optimise les ressources

Objectifs

- Améliorer la culture organisationnelle de l'Office afin de renforcer l'engagement du personnel et être un employeur de choix.
- Maintenir une gouvernance efficace pour appuyer la reddition de comptes au ministère, aux intervenants et aux Ontariens.
- Entreprendre des consultations, des activités de mobilisation pour les intervenants et des rapports annuels pour des raisons de responsabilisation et de transparence.
- Satisfaction des participants à l'égard du rendement de l'Office au moyen d'un sondage annuel.
 - Objectif : Atteindre ou dépasser 6,69/10
- Taux d'engagement des employés au moyen d'un sondage annuel sur l'engagement des employés.
 - Objectif de réponses favorables : atteindre ou dépasser 80 %
- Pourcentage des dépenses annuelles recouvrées.
 - Objectif : dans les 10 % de la cible de recouvrement des coûts

Indicateurs de rendement clés

- Satisfaction des participants à l'égard des consultations au moyen du sondage
 - Objectif : Atteindre ou dépasser 3,7/5

Autres mesures

- Suivre et rendre compte publiquement des activités de soutien du Registre, notamment du nombre d'interactions uniques.

Indicateurs de rendement clés - toutes les priorités

Performance	Objectif
1. Perception de la production de rapports publics par l'Office au moyen d'un sondage	Cible à définir après la collecte des données de référence
2. Perception par les inscrits des services du registre au moyen d'un sondage annuel auprès des inscrits	Atteindre ou dépasser 6,87/10
3. Pourcentage de rapports présentés comme étant complets et exacts, à la fois par programme de registre et entre programmes	100 %
4. Délais de réponse aux demandes de renseignements et aux commentaires liés au service	Cible à définir après la collecte des données de référence
5. Perceptions des inscrits à l'égard des documents d'éducation et de sensibilisation au moyen d'un sondage annuel	Atteindre ou dépasser 7/10
6. Pourcentage d'approvisionnement et de rapports sur le rendement de producteurs hautement prioritaires vérifiés	100 %
7. Satisfaction des participants à l'égard des consultations au moyen du sondage annuel auprès des inscrits	Atteindre ou dépasser 3,7/5
8. Satisfaction des participants à l'égard du rendement de l'Office au moyen d'un sondage annuel	Atteindre ou dépasser 6,69/10
9. Taux d'engagement des employés au moyen d'un sondage annuel sur l'engagement des employés	Atteindre ou dépasser 80 % de réponses favorables
10. Pourcentage des dépenses annuelles recouvrées	Dans les 10 % de la cible de recouvrement des coûts





OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 408
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Tél. : 416 226-5113
Courriel : info@rpra.ca
www.rpra.ca